
États financiers de
Financial statements of
Caisse populaire de Clare Limitée

31 décembre 2024
December 31, 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 4	Independent Auditor's Report
État de la situation financière	5	Statement of Financial Position
État du résultat global	6	Statement of Comprehensive Income
État des variations des capitaux propres des membres	7	Statement of Changes in Members' Equity
État des flux de trésorerie	8	Statement of Cash Flows
Notes aux états financiers	9 – 47	Notes to the Financial Statements
Annexes		Schedules
Annexe 1 – Frais de protection des membres	48 – 50	Schedule 1 – Members' Security Expenses
Annexe 2 – Frais généraux		Schedule 2 – General Business Expenses
Annexe 3 – Frais d'occupation		Schedule 3 – Occupancy Expenses

Aux membres de la
Caisse populaire de Clare Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Caisse populaire de Clare Limitée (la « Caisse populaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états du résultat global, des variations des capitaux propres des membres, des flux de trésorerie et les annexes afférentes pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse populaire au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par le Bureau international des normes comptables (les « normes comptables IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse populaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse populaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse populaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse populaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse populaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse populaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse populaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres sujets, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP LLP

Sydney (Nouvelle-Écosse)
Le 16 mai 2025

Comptables professionnels agréés

To the Members of
Caisse populaire de Clare Limitée

Opinion

We have audited the financial statements of Caisse populaire de Clare Limitée (the “Credit Union”), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2024, and the statements of comprehensive income, changes in members’ equity, cash flows and related schedules for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the “financial statements”).

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Credit Union as at December 31, 2024, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with IFRS[®] Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor’s Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Credit Union in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IFRS Accounting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Credit Union’s ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Credit Union or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so. Those charged with governance are responsible for overseeing the Credit Union’s financial reporting process.

Auditor’s Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor’s report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

MNP LLP

Commerce Tower

PO Box 1, Suite 500, 15 Dorchester Street, Sydney NS, B1P 6G9

T: 902.539.3900 F: 902.564.6062

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Credit Union's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Credit Union's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Credit Union to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

MNP LLP

Sydney, Nova Scotia
May 16, 2025

Chartered Professional Accountants

**Caisse populaire de
Clare Limitée**
État de la situation financière
au 31 décembre 2024

**Caisse populaire de
Clare Limitée**
Statement of Financial Position
As at December 31, 2024

	2024	2023	
	\$	\$	
Actif			Assets
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	16 177 562	15 975 723	Cash and cash equivalents (Note 4)
Placements et dépôts (note 5)	34 642 767	31 610 461	Investments and deposits (Note 5)
Impôts sur le revenu à recevoir	18 217	-	Income taxes receivable
Prêts aux membres (note 6)	70 799 443	70 274 488	Loans to members (Note 6)
Immobilisations corporelles (note 7)	618 989	621 319	Property, building and equipment (Note 7)
Actif d'impôt différé (note 8)	63 306	35 586	Deferred tax asset (Note 8)
Autres actifs	1 003 631	739 072	Other assets
Total de l'actif	123 323 915	119 256 649	Total assets
Passif			Liabilities
Dépôts des membres (note 9)	113 191 065	109 971 681	Members' deposits (Note 9)
Créditeurs et charges à payer	381 568	217 131	Accounts payable and accrued liabilities
Impôts sur le revenu à payer	-	66 956	Income taxes payable
Total du passif	113 572 633	110 255 768	Total liabilities
Engagements (note 6)			Commitment (Note 6)
Capitaux propres des membres			Members' equity
Capital-actions (note 10)	194 510	197 890	Share capital (Note 10)
Bénéfices non répartis	8 950 438	8 196 657	Retained earnings
Surplus d'apport	606 334	606 334	Contributed surplus
Total des capitaux propres	9 751 282	9 000 881	Total members' equity
Total du passif et des capitaux propres	123 323 915	119 256 649	Total liabilities & members' equity

Les notes complémentaires et les annexes font
partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes and supporting
schedules are an integral part of these
financial statements.

Au nom du Conseil/On behalf of the Board

Directeur/Director

Directeur/Director

	2024	2023	
	\$	\$	
Revenus d'intérêts			Interest income
Intérêts sur les prêts	3 815 668	3 218 172	Interest on loans
Intérêts sur les placements	1 922 953	1 801 343	Interest on investments
	5 738 621	5 019 515	
Frais d'intérêts			Interest expense
Intérêts sur les dépôts des membres	2 023 904	1 566 522	Interest on members' deposits
Marge financière brute	3 714 717	3 452 993	Gross financial margin
Autres revenus (note 12)	792 904	837 702	Other income (Note 12)
	4 507 621	4 290 695	
Frais d'exploitation			Operating Expenses
Personnel	1 923 147	1 677 895	Personnel
Protection des membres (annexe 1)	180 870	198 952	Members' security (Schedule 1)
Frais généraux (annexe 2)	1 381 427	1 308 447	General business (Schedule 2)
Frais d'occupation (annexe 3)	89 480	71 237	Occupancy (Schedule 3)
Amortissement (note 7)	45 663	116 330	Depreciation (Note 7)
	3 620 587	3 372 861	
Résultats avant provision pour (recouvrement de) pertes sur prêts et impôts	887 034	917 834	Income before provision for (recovery of) loan losses and income taxes
Provision pour (recouvrement de) pertes sur prêts	(8 430)	56 450	Provision for (recovery of) loan losses
Résultats avant impôts	895 464	861 384	Income before income taxes
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (note 8)			Provision for (recovery of) income taxes (Note 8)
Exigibles	169 403	187 615	Current
Différés	(27 720)	(31 643)	Deferred
	141 683	155 972	
Résultat global	753 781	705 412	Comprehensive income

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes and supporting schedules are an integral part of these financial statements.

**Caisse populaire de
Clare Limitée**
État des variations des capitaux propres des membres
Exercice terminé le 31 décembre

**Caisse populaire de
Clare Limitée**
Statement of Changes in Members' Equity
Year ended December 31, 2024

	Capital- actions/ Share capital	Bénéfices non répartis/ Retained earnings	Surplus d'apport/ Contributed surplus	Total capitaux propres/ Total equity	
	\$	\$	\$	\$	
Solde au 31 décembre 2022	212 538	7 491 245	606 334	8 310 117	Balance December 31, 2022
Résultat global	-	705 412	-	705 412	Comprehensive income
Émission (rachat) de parts des membres	(14 648)	-	-	(14 648)	Issuance (redemption) of members' shares
Solde au 31 décembre 2023	197 890	8 196 657	606 334	9 000 881	Balance December 31, 2023
Résultat global	-	753 781	-	753 781	Comprehensive income
Émission (rachat) de parts des membres	(3 380)	-	-	(3 380)	Issuance (redemption) of members' shares
Solde au 31 décembre 2024	194 510	8 950 438	606 334	9 751 282	Balance December 31, 2024

Les notes complémentaires et les
annexes font partie intégrante des
états financiers.

The accompanying notes and
supporting schedules are an
integral part of these financial
statements.

	2024	2023	
	\$	\$	
Trésorerie provenant des (utilisée pour les) activités suivantes :			Cash provided from (used for) the following activities:
Activités d'exploitation			Operating activities
Résultat global	753 781	705 412	Comprehensive income
Amortissement	45 663	116 330	Depreciation
Impôts différés	(27 720)	(31 643)	Deferred taxes
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	(297)	Loss on disposal of property, building and equipment
Variation des actifs et passifs d'exploitation :			Changes in working capital accounts:
Prêts aux membres	(524 955)	(6 312 609)	Loans to members
Autres actifs	(264 559)	(492 410)	Other assets
Dépôts des membres	3 219 384	4 459 813	Members' deposits
Créditeurs et charges à payer	164 437	(40 883)	Accounts payable and accrued liabilities
Impôts sur le revenu	(85 173)	(20 616)	Income taxes
	3 280 858	(1 616 903)	
Activités de financement			Financing activities
Diminution des parts des membres	(3 380)	(14 648)	Decrease in members' shares
Activités d'investissement			Investing activities
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(43 333)	(155 936)	Purchases of property, building and equipment
(Augmentation) diminution des placements et dépôts	(3 032 306)	4 096 569	(Increase) decrease in investments and deposits
	(3 075 639)	3 940 633	
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	201 839	2 309 082	Net increase in cash and cash equivalents
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	15 975 723	13 666 641	Cash and cash equivalents, beginning of year
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	16 177 562	15 975 723	Cash and cash equivalents, end of year

Voir les renseignements complémentaires à la
note 11.

See additional information in Note 11.

Les notes complémentaires et les annexes font
partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes and supporting
schedules are an integral part of these
financial statements.

1. Nature de l'entité

Caisse populaire de Clare Limitée (la « Caisse populaire ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les Caisses populaires* de la province de la Nouvelle-Écosse (la « Loi »). La Caisse populaire dessert diverses régions canadiennes, plus particulièrement la municipalité de Clare en Nouvelle-Écosse.

La Caisse populaire exerce ses activités dans trois succursales, offrant des produits et services tels les dépôts, les prêts aux particuliers et les prêts aux entreprises. Les activités de dépôts proposent une gamme de produits de dépôts et d'investissements, ainsi que divers services financiers, à tous ses membres. Les activités de prêts proposent une variété de produits et de services de crédit pour chaque groupe d'emprunteurs. Les autres activités proposent des activités institutionnelles telles que l'immobilier et l'assurance, les investissements, la gestion des risques, la gestion des actifs et passifs, les opérations de trésorerie ainsi que les revenus et charges non expressément attribués aux unités opérationnelles.

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 14 mai 2025.

2. Base de présentation

Base de mesure

Les états financiers ont été préparés en utilisant le coût historique, à l'exception de la réévaluation de certains instruments financiers.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont exprimés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la Caisse populaire.

1. Reporting entity

Caisse populaire de Clare Limitée (the "Credit Union") was formed pursuant to the *Credit Union Act* of Nova Scotia (the "Act"). The Credit Union serves various Canadian regions, particularly the Municipality of Clare in Nova Scotia.

The Credit Union conducts its principal operations through three branches, offering products and services including deposit business, individual lending, and independent business and commercial lending. The deposit business provides a wide range of deposit and investment products and sundry financial services to all members. The lending business provides a variety of credit products and services designed specifically for each particular group of borrowers. Other business comprises business of a corporate nature such as real estate and insurance, investment, risk management, asset liability management, treasury operations and revenue and expenses not expressly attributed to the business units.

Statement of compliance

The financial statements have been prepared in accordance with IFRS® Accounting Standards and interpretations adopted by the International Accounting Standards Board ("IASB").

These financial statements for the year ended December 31, 2024, were approved by the Board of Directors on May 14, 2025.

2. Basis of preparation

Basis of measurement

The financial statements have been prepared using the historical basis except for the revaluation of certain financial instruments.

Functional and presentation currency

These financial statements are presented in Canadian dollars, which is the Credit Union's functional currency.

2. Base de présentation (suite)

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers de la Caisse populaire exige de la direction qu'elle exerce des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des revenus, dépenses, actifs et passifs, et la présentation des passifs éventuels, à la date de présentation. Ces estimations et hypothèses ont été faites en faisant preuve de discernement. Toutefois, les incertitudes pourraient entraîner des résultats qui nécessiteraient un ajustement important de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné dans le futur.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont préparées sur la base des meilleures connaissances de la direction concernant les événements actuels et les actions que la Caisse populaire pourrait entreprendre à l'avenir. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence et les révisions des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective dans le résultat global de la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte pas cette période, ou de la période de révision et des périodes futures si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures.

Environnement macroéconomique

La Caisse populaire est confrontée à une incertitude inhérente à l'estimation de l'impact que l'inflation, les marchés locaux de l'immobilier et les relations commerciales internationales peuvent avoir sur l'environnement macroéconomique. Par conséquent, un niveau de jugement accru dans l'estimation des pertes de crédit attendues (PCA) continue d'être requis. Les principales hypothèses concernant l'avenir et d'autres sources clés d'incertitude d'estimation à la date de déclaration sont présentées ci-dessous.

De par leur nature, ces estimations sont sujettes à une incertitude de mesure, et l'effet sur les états financiers des changements apportés à ces estimations au cours des années futures pourrait être important.

Classement des actifs financiers

La classification des actifs financiers exige que la direction porte des jugements sur le modèle d'affaires dans lequel les actifs financiers de la Caisse populaire sont détenus et sur la question de savoir si les flux de trésorerie contractuels consistent uniquement en des paiements de capital et d'intérêts.

2. Basis of preparation (continued)

Significant accounting judgments, estimates and assumptions

The preparation of the Credit Union's financial statements requires management to make judgments, estimates and assumptions that affect the reported amounts of revenues, expenses, assets and liabilities, and the disclosure of contingent liabilities, at the reporting date. These estimates and assumptions have been made using careful judgment. However, uncertainties could result in outcomes that would require a material adjustment to the carrying amount of the asset or liability affected in the future.

The estimates and underlying assumptions are prepared based on management's best knowledge of current events and actions that the Credit Union may undertake in the future. These estimates and underlying assumptions are reviewed on an ongoing basis and revisions to accounting estimates are recognized prospectively in comprehensive income in the period in which the estimate is revised if the revision affects only that period, or in the period of the revision and future periods if the revision affects both current and future periods.

Macroeconomic environment

The Credit Union faces inherent uncertainty in estimating the impact that inflation, local housing markets and international trade relations may have on the macroeconomic environment. As a result, a heightened level of judgment in estimating expected credit losses (ECLs) continues to be required. Key assumptions concerning the future and other key sources of estimation uncertainty at the reporting date are discussed below.

By their nature, these estimates are subject to measurement uncertainty, and the effect on the financial statements from changes in such estimates in future years could be material.

Classification of financial assets

Classification of financial assets requires management to make judgments regarding the business model under which the Credit Union's financial assets are held and whether contractual cash flows consist solely of payments of principal and interest.

2. Base de présentation (suite)

Hypothèses clés pour déterminer la provision pour pertes de crédit prévues

À la fin de chaque période, les actifs financiers sont évalués afin de déterminer si leur risque de crédit a augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative, la direction élabore un certain nombre d'hypothèses sur les facteurs suivants qui ont une incidence sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs obligations en matière de dette :

- augmentation significative prévue des taux de chômage et des taux d'intérêt;
- baisse des revenus, insuffisance du fonds de roulement, augmentation de l'effet de levier du bilan et des liquidités;
- modifications attendues ou réelles des cotes de crédit internes des emprunteurs ou des cotes de crédit externes de l'instrument;
- la corrélation entre le risque de crédit sur toutes les facilités de prêt d'un même emprunteur;
- les variations de la valeur des garanties soutenant l'obligation ou de la qualité des garanties de tiers ou des rehaussements de crédit.

Des jugements, des estimations et des hypothèses importantes sont nécessaires lors du calcul des pertes de crédit prévues des actifs financiers. Lors de la mesure des pertes de crédit prévues sur 12 mois et sur la durée de vie, la direction formule des hypothèses sur les remboursements anticipés, le moment et l'ampleur des paiements manqués ou des événements de défaut. De plus, la direction émet des hypothèses et des estimations sur l'impact que les événements futurs pourraient avoir sur les données historiques utilisées pour mesurer les pertes de crédit attendues.

Pour estimer les pertes de crédit prévues, la Caisse populaire élabore un certain nombre d'hypothèses comme suit :

- La période pendant laquelle la Caisse populaire est exposée au risque de crédit, en tenant compte par exemple des paiements anticipés, des options de prolongation et des caractéristiques de la demande.
- Le résultat pondéré par les probabilités, y compris l'identification de scénarios qui précisent le montant et le moment des flux de trésorerie pour des résultats particuliers et la probabilité estimée de ces résultats.
- Le risque de défaut survenant sur les prêts pendant leur durée de vie prévue et au cours des 12 mois suivant la date de déclaration.
- Les déficits de trésorerie prévus, y compris les recouvrements, les coûts de recouvrement et les effets de toute garantie ou autre amélioration du crédit.
- Estimations des taux d'intérêt effectifs utilisés pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent.

2. Basis of preparation (continued)

Key assumptions in determining the allowance for expected credit losses

At each reporting period, financial assets are assessed to determine whether their credit risk has increased significantly since initial recognition. In determining whether the credit risk has significantly increased, management develops a number of assumptions about the following factors which impact the borrowers' ability to meet debt obligations:

- Expected significant increase in unemployment rates and interest rates;
- Declining revenues, working capital deficiencies, increases in balance sheet leverage and liquidity;
- Expected or actual changes in internal credit ratings of the borrowers or external credit ratings of the instrument;
- The correlation between credit risk on all lending facilities of the same borrower;
- Changes in the value of the collateral supporting the obligation or in the quality of third-party guarantees or credit enhancements.

Significant judgments, estimates and assumptions are required when calculating the expected credit losses of financial assets. In measuring the 12-month and lifetime expected credit losses, management makes assumptions about prepayments, the timing and extent of missed payments or default events. In addition, management makes assumptions and estimates about the impact that future events may have on the historical data used to measure expected credit losses.

In estimating expected credit losses, the Credit Union develops a number of assumptions as follows:

- The period over which the Credit Union is exposed to credit risk, considering for example, prepayments, extension options, demand features.
- The probability-weighted outcome, including identification of scenarios that specify the amount and timing of the cash flows for particular outcomes and the estimated probability of those outcomes.
- The risk of default occurring on loans during their expected lives and during the next 12 months after the reporting date.
- Expected cash short falls, including recoveries, costs to recover and the effects of any collateral or other credit enhancements.
- Estimates of effective interest rates used in incorporating the time value of money.

2. Base de présentation (suite)

Hypothèses clés pour déterminer la provision pour pertes de crédit prévues

Les hypothèses ci-dessus sont basées sur des informations historiques et ajustées en fonction des conditions actuelles et des prévisions des conditions économiques futures. La Caisse populaire détermine les ajustements nécessaires à ses hypothèses historiques en surveillant la corrélation de la probabilité de défaut et des taux de perte avec les variables économiques suivantes :

- Taux d'intérêt
- Taux de chômage
- Ratios de prêt/valeur
- Indice des prix à la consommation
- Inflation

L'estimation des pertes de crédit prévues reflète un montant impartial et pondéré en fonction des probabilités, déterminé en évaluant une gamme de résultats possibles qui ne sont ni des scénarios optimistes ni des scénarios pessimistes. La Caisse populaire utilise son jugement pour pondérer ces scénarios.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées dans la préparation des états financiers sont présentées ci-dessous. Les méthodes ont été appliquées de manière cohérente à toutes les années présentées, sauf indication contraire.

Les règlements de la Loi précisent que certains éléments doivent être divulgués dans les états financiers présentés lors des assemblées annuelles des membres. La direction est d'avis que les renseignements contenus dans ces états financiers et ces notes sont conformes, dans tous leurs aspects importants, aux exigences de la Loi. Lorsque nécessaire, des estimations et des interprétations raisonnables ont été faites lors de la présentation de ces informations.

Instruments financiers

Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse populaire reconnaît les actifs financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée, dans le cas d'actifs financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais de l'état des résultats, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition d'actifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais de l'état des résultats sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats lorsqu'ils sont engagés.

2. Basis of preparation (continued)

Key assumptions in determining the allowance for expected credit losses

The above assumptions are based on historical information and adjusted for current conditions and forecasts of future economic conditions. The Credit Union determines adjustments needed to its historical assumptions by monitoring the correlation of the probability of default and loss rates with the following economic variables:

- Interest rates
- Unemployment rates
- Loan to value ratios
- Consumer price index
- Inflation

The estimate of expected credit losses reflects an unbiased and probability-weighted amount that is determined by evaluating a range of possible outcomes that are neither best-case nor worse-case scenarios. The Credit Union uses judgment to weigh these scenarios.

3. Significant accounting policies

The significant accounting policies adopted in the preparation of the financial statements are set out below. The policies have been consistently applied to all the years presented, unless otherwise stated.

Regulations to the Act specify that certain items are required to be disclosed in the financial statements which are presented at annual meetings of members. It is management's opinion that the disclosures in these financial statements and notes comply, in all material respects, with the requirements of the Act. Where necessary, reasonable estimates and interpretations have been made in presenting this information.

Financial instruments

Financial assets

Recognition and initial measurement

The Credit Union recognizes financial assets when it becomes party to the contractual provisions of the instrument. Financial assets are measured initially at their fair value plus, in the case of financial assets not subsequently measured at fair value through profit or loss, transaction costs that are directly attributable to their acquisition. Transaction costs attributable to the acquisition of financial assets subsequently measured at fair value through profit or loss are expensed in profit or loss when incurred.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Classification et mesure subséquente

Les actifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) ou à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). La Caisse populaire détermine la classification de ses actifs financiers, ainsi que de tous les dérivés intégrés, en fonction du modèle d'affaires de gestion des actifs financiers et de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels.

Les instruments de dette sont classés comme suit :

- Coût amorti - Les actifs qui sont détenus pour le recouvrement de flux de trésorerie contractuels, lorsque ces flux de trésorerie sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les gains ou pertes résultant de la dépréciation, des fluctuations de change et de la décomptabilisation sont comptabilisés dans le résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les obligations, les dépôts de liquidités distincts et les prêts aux membres.
- Juste valeur par le biais du résultat net - Les actifs qui ne répondent pas aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les produits d'intérêts et les variations de la valeur comptable des actifs financiers sont comptabilisés dans le résultat net. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés de placements en actions.

Se reporter à la note 15 pour plus d'information sur les instruments financiers détenus par la Caisse populaire, leur base d'évaluation et leur valeur comptable.

Évaluation du modèle économique

La Caisse populaire évalue l'objectif de son modèle économique pour la détention d'un actif financier à un niveau d'agrégation qui reflète le mieux la manière dont les activités sont gérées et l'information transmise à la direction. L'évaluation tient compte, entre autres, des politiques et objectifs déclarés ainsi que de la façon dont la performance du portefeuille est évaluée.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Financial assets (continued)

Classification and subsequent measurement

Financial assets are subsequently measured at amortized cost, fair value through other comprehensive income (FVOCI) or fair value through profit or loss (FVTPL). The Credit Union determines the classification of its financial assets, together with any embedded derivatives, based on the business model for managing the financial assets and their contractual cash flow characteristics.

Debt instruments are classified as follows:

- Amortized cost - Assets that are held for collection of contractual cash flows where those cash flows are solely payments of principal and interest are measured at amortized cost. Interest revenue is calculated using the effective interest method and gains or losses arising from impairment, foreign exchange and derecognition are recognized in profit or loss. Financial assets measured at amortized cost are comprised of cash and cash equivalents, debentures, segregated liquidity deposits, and loans to members.
- Fair value through profit or loss - Assets that do not meet the criteria to be measured at amortized cost, or fair value through other comprehensive income, are measured at fair value through profit or loss. All interest income and changes in the financial assets' carrying amount are recognized in profit or loss. Financial assets measured at fair value through profit or loss are comprised of share investments.

Refer to Note 15 for more information about financial instruments held by the Credit Union, their measurement basis, and their carrying amount.

Business model assessment

The Credit Union assesses the objective of its business model for holding a financial asset at a level of aggregation which best reflects the way the business is managed and information is provided to management. Information considered in this assessment includes stated policies and objectives, and how performance of the portfolio is evaluated.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Évaluation des flux de trésorerie contractuels

Les flux de trésorerie des actifs financiers sont évalués pour déterminer s'il s'agit uniquement des paiements de capital et d'intérêts en fonction de leurs conditions contractuelles. À cette fin, le *capital* est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'*intérêt* est défini comme la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, du risque de crédit associé au montant principal restant dû et d'autres risques et coûts de prêt de base. Lors de cette évaluation, la Caisse populaire tient compte des facteurs qui pourraient modifier le calendrier et le montant des flux de trésorerie, tels que les caractéristiques de remboursement anticipé et de prolongation, les conditions qui pourraient limiter la réclamation de la Caisse populaire aux flux de trésorerie et toute caractéristique qui modifie la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent.

Reclassifications

La Caisse populaire reclasse les instruments financiers seulement lorsque son modèle d'affaires de gestion de ces actifs financiers a changé. Les reclassements sont appliqués de manière prospective à compter de la date de reclassement et de tout gain précédemment reconnu, les pertes ou intérêts ne sont pas retraités.

Dépréciation

La Caisse populaire reconnaît une provision pour pertes au titre des pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers, autres que les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les placements en actions ainsi que les actifs contractuels, et tous les contrats de garantie financière et engagements de prêt non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit prévues sont mesurées pour refléter un montant pondéré par la probabilité, la valeur temporelle de l'argent et des renseignements raisonnables et justifiables concernant les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques futures.

Pour les prêts aux membres, la Caisse populaire enregistre une provision pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant d'événements de défaut qui sont possibles au cours des 12 prochains mois (« Étape 1 »), à moins qu'il n'y ait eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (« Étape 2 »). Pour les actifs financiers pour lesquels la Caisse populaire a estimé qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite, la Caisse populaire enregistre une provision pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie contractuelle des actifs.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Financial assets (continued)

Contractual cash flow assessment

The cash flows of financial assets are assessed as to whether they are solely payments of principal and interest on the basis of their contractual terms. For this purpose, *principal* is defined as the fair value of the financial asset on initial recognition. *Interest* is defined as consideration for the time value of money, the credit risk associated with the principal amount outstanding, and other basic lending risks and costs. In performing this assessment, the Credit Union considers factors that would alter the timing and amount of cash flows such as prepayment and extension features, terms that might limit the Credit Union's claim to cash flows, and any features that modify consideration for the time value of money.

Reclassifications

The Credit Union reclassifies debt instruments only when its business model for managing those financial assets has changed. Reclassifications are applied prospectively from the reclassification date and any previously recognized gains, losses or interest are not restated.

Impairment

The Credit Union recognizes a loss allowance for the expected credit losses associated with its financial assets, other than debt instruments measured at fair value through profit or loss and equity investments as well as contract assets, and any financial guarantee contracts and loan commitments not measured at fair value through profit or loss. Expected credit losses are measured to reflect a probability-weighted amount, the time value of money, and reasonable and supportable information regarding past events, current conditions and forecasts of future economic conditions.

For loans to members, the Credit Union records a loss allowance equal to the expected credit losses resulting from default events that are possible within the next 12-month period ("Stage 1"), unless there has been a significant increase in credit risk since initial recognition ("Stage 2"). For those financial assets for which the Credit Union assessed that a significant increase in credit risk has occurred, the Credit Union records a loss allowance equal to the expected credit losses resulting from all possible default events over the assets' contractual lifetime.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation (suite)

La Caisse populaire applique l'approche simplifiée pour les créances commerciales et/ou les actifs contractuels qui ne contiennent pas de composante de financement significative. En utilisant l'approche simplifiée, la Caisse populaire enregistre une provision pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie contractuelle des actifs.

La Caisse populaire évalue si un actif financier est déprécié à la date de présentation. Les indicateurs réguliers indiquant qu'un instrument financier est déprécié comprennent des difficultés financières importantes, comme démontré par les schémas d'emprunt ou les soldes observés sur d'autres comptes, des violations de contrats d'emprunt telles que des événements de défaut ou des violations de clauses restrictives d'emprunt, et des demandes de restructuration des calendriers de paiement des prêts. Pour les actifs financiers évalués comme dépréciés à la date de clôture, la Caisse populaire continue de comptabiliser une provision pour pertes égale aux pertes de crédit prévues sur la durée de vie.

Les provisions pour pertes de crédit prévues sont présentées à l'état de la situation financière comme suit :

- Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, en déduction de la valeur comptable brute des actifs financiers;
- Pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière, à titre de provision; et
- Pour les instruments comportant à la fois une composante tirée et une composante non tirée, lorsque la Caisse populaire ne peut pas identifier séparément les pertes de crédit attendues entre les deux composantes, en déduction de la valeur comptable de la composante tirée. Tout excédent de la provision pour pertes sur la valeur comptable de la composante tirée est présenté comme une provision.

Les actifs financiers sont radiés lorsque la Caisse populaire n'a aucune attente raisonnable de récupérer la totalité ou une partie de ceux-ci.

Consultez la note 15 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le processus de gestion du risque de crédit de la Caisse populaire, l'exposition au risque de crédit et les montants découlant des pertes de crédit attendues.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Financial assets (continued)

Impairment (continued)

The Credit Union applies the simplified approach for trade receivables and/or contract assets that do not contain a significant financing component. Using the simplified approach, the Credit Union records a loss allowance equal to the expected credit losses resulting from all possible default events over the assets' contractual lifetime.

The Credit Union assesses whether a financial asset is credit-impaired at the reporting date. Regular indicators that a financial instrument is credit-impaired include significant financial difficulties as evidenced through borrowing patterns or observed balances in other accounts, breaches of borrowing contracts such as default events or breaches of borrowing covenants, and requests to restructure loan payment schedules. For financial assets assessed as credit-impaired at the reporting date, the Credit Union continues to recognize a loss allowance equal to lifetime expected credit losses.

Loss allowances for expected credit losses are presented in the statement of financial position as follows:

- For financial assets measured at amortized cost, as a deduction from the gross carrying amount of the financial assets;
- For loan commitments and financial guarantee contracts, as a provision; and
- For facilities with both a drawn and undrawn component where the Credit Union cannot separately identify expected credit losses between the two components, as a deduction from the carrying amount of the drawn component. Any excess of the loss allowance over the carrying amount of the drawn component is presented as a provision.

Financial assets are written off when the Credit Union has no reasonable expectations of recovering all or any portion thereof.

Refer to Note 15 for additional information about the Credit Union's credit risk management process, credit risk exposure and the amounts arising from expected credit losses.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Décomptabilisation des actifs financiers (suite)

La Caisse populaire applique ses politiques comptables pour la décomptabilisation d'un actif financier à une partie d'un actif financier seulement lorsque :

- La partie comprend uniquement les flux de trésorerie spécifiquement identifiés provenant d'un actif financier;
- La partie comprend seulement une part proportionnelle des flux de trésorerie provenant d'un actif financier; ou
- La partie ne comprend qu'une part au prorata des flux de trésorerie spécifiquement identifiés provenant d'un actif financier.

Dans toutes les autres situations, la Caisse populaire applique ses politiques comptables pour la décomptabilisation d'un actif financier à l'ensemble d'un actif financier.

La Caisse populaire décomptabilise un actif financier lorsque ses droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier a été transféré dans des circonstances particulières.

À cette fin, un actif financier est transféré si la Caisse populaire :

- Transfère le droit de recevoir les flux de trésorerie contractuels de l'actif financier, ou;
- Conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie contractuels de l'actif financier, mais assume l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus en totalité à un ou plusieurs tiers sans retard important et il lui est interdit de vendre ou de transférer davantage l'actif financier.

Les actifs financiers transférés sont évalués pour déterminer dans quelle mesure la Caisse populaire conserve les risques et les avantages liés à la propriété. Lorsque la Caisse populaire ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, elle évalue si elle a conservé le contrôle de l'actif financier.

Modification des actifs financiers

La Caisse populaire évalue la modification des conditions d'un actif financier pour déterminer si ses droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif ont expiré conformément à la politique de décomptabilisation de la Caisse populaire.

Lorsque les modifications n'entraînent pas la décomptabilisation de l'actif financier, la valeur comptable brute de l'actif financier est recalculée avec toute différence entre la valeur comptable précédente et la nouvelle valeur comptable comptabilisée en résultat. La nouvelle valeur comptable brute est recalculée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Financial assets (continued)

Derecognition of financial assets (continued)

The Credit Union applies its accounting policies for the derecognition of a financial asset to a part of a financial asset only when:

- The part comprises only specifically identified cash flows from a financial asset;
- The part comprises only a pro-rata share of the cash flows from a financial asset; or
- The part comprises only a pro-rata share of specifically identified cash flows from a financial asset.

In all other situations, the Credit Union applies its accounting policies for the derecognition of a financial asset to the entirety of a financial asset.

The Credit Union derecognizes a financial asset when its contractual rights to the cash flows from the financial asset expire, or the financial asset has been transferred under particular circumstances.

For this purpose, a financial asset is transferred if the Credit Union either:

- Transfers the right to receive the contractual cash flows of the financial asset, or;
- Retains the right to receive the contractual cash flows of the financial asset, but assumes an obligation to pay received cash flows in full to one or more third parties without material delay and is prohibited from further selling or transferring the financial asset.

Transferred financial assets are evaluated to determine the extent to which the Credit Union retains the risks and rewards of ownership. When the Credit Union neither transfers nor retains substantially all the risks and rewards of ownership of the financial asset, it evaluates whether it has retained control of the financial asset.

Modification of financial assets

The Credit Union assesses the modification of terms of a financial asset to evaluate whether its contractual rights to the cash flows from that asset have expired in accordance with the Credit Union's derecognition policy.

When the modifications do not result in derecognition of the financial asset, the gross carrying amount of the financial asset is recalculated with any difference between the previous carrying amount and the new carrying amount recognized in profit or loss. The new gross carrying amount is recalculated as the present value of the modified contractual cash flows discounted at the asset's original effective interest rate.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Modification des actifs financiers (suite)

Aux fins de l'application des exigences de dépréciation, à chaque date de déclaration postérieure à la modification, la Caisse populaire continue d'évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit sur les actifs financiers modifiés depuis la date de comptabilisation initiale.

Passifs financiers

Reconnaissance et mesure initiale

La Caisse populaire reconnaît un passif financier lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, la Caisse populaire évalue les passifs financiers à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur émission, à l'exception des passifs financiers ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour lesquels les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Lorsqu'un instrument contient à la fois une composante *passif* et une composante *capitaux propres*, ces composantes sont comptabilisées séparément en fonction de la substance de l'instrument, la composante *passif* étant initialement mesurée à la juste valeur et la composante *capitaux propres* se voyant attribuer le montant résiduel. Les coûts de transaction des opérations sur capitaux propres sont traités comme une déduction des capitaux propres.

Classification et mesure subséquente

Après la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts, les gains et les pertes relatifs à un passif financier sont comptabilisés en résultat.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Caisse populaire ne décomptabilise un passif financier que lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de la Caisse populaire à recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende reviendront à la Caisse populaire et que le montant du dividende peut être mesuré de manière fiable.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Modification of financial assets (continued)

For the purpose of applying the impairment requirements, at each reporting date subsequent to the modification, the Credit Union continues to assess whether there has been a significant increase in credit risk on the modified financial assets from the date of initial recognition.

Financial liabilities

Recognition and initial measurement

The Credit Union recognizes a financial liability when it becomes party to the contractual provisions of the instrument. At initial recognition, the Credit Union measures financial liabilities at their fair value plus transaction costs that are directly attributable to their issuance, with the exception of financial liabilities subsequently measured at fair value through profit or loss for which transaction costs are immediately recorded in profit or loss.

Where an instrument contains both a liability and equity component, these components are recognized separately based on the substance of the instrument, with the liability component measured initially at fair value and the equity component assigned the residual amount. Transaction costs of equity transactions are treated as a deduction from equity.

Classification and subsequent measurement

Subsequent to initial recognition, all financial liabilities are measured at amortized cost using the effective interest rate method. Interest, gains and losses relating to a financial liability are recognized in profit or loss.

Derecognition of financial liabilities

The Credit Union derecognizes a financial liability only when its contractual obligations are discharged, cancelled or expire.

Dividend income

Dividend income is recorded in profit or loss when the Credit Union's right to receive payments is established, it is probable that the economic benefits associated with the dividend will flow to the Credit Union, and the amount of the dividend can be measured reliably.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Passifs financiers (suite)

Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés au résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le *taux d'intérêt effectif* est le taux qui actualise exactement les paiements futurs estimés en espèces sur la durée de vie prévue de l'instrument financier à la valeur comptable brute de l'actif financier ou au coût amorti du passif financier. Le taux d'intérêt effectif est calculé en tenant compte de toutes les conditions contractuelles des instruments financiers, à l'exception des pertes de crédit prévues des actifs financiers.

Le *coût amorti* d'un actif financier ou d'un passif financier est le montant auquel l'instrument est évalué lors de la comptabilisation initiale, moins les remboursements du capital, plus ou moins tout amortissement cumulé utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance et ajusté pour toute provision pour perte de crédit attendue. La *valeur comptable brute* d'un actif financier est le coût amorti d'un actif financier avant ajustement pour tenir compte des pertes de crédit attendues.

Les revenus et les frais d'intérêt sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier (lorsque l'actif n'est pas déprécié) ou au coût amorti du passif financier.

Lorsqu'un actif financier est déprécié après sa comptabilisation initiale, les revenus d'intérêts sont calculés au cours des périodes ultérieures en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si l'actif cesse par la suite d'être déprécié, le calcul des revenus d'intérêts revient à la base brute.

Collatéral

La Caisse populaire reconnaît le produit de la vente de toute garantie non monétaire qui lui a été donnée en gage et un passif évalué à la juste valeur pour son obligation de restituer la garantie.

Si un débiteur fait défaut aux termes de son contrat et n'a plus droit au remboursement d'une garantie, la Caisse populaire reconnaît la garantie comme un actif initialement évalué à la juste valeur ou, si elle a déjà vendu la garantie, décomptabilise son obligation de rembourser la garantie.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Financial liabilities (continued)

Interest

Interest income and expenses are recognized in profit or loss using the effective interest method.

The *effective interest rate* is the rate that exactly discounts estimated future cash payments over the expected life of the financial instrument to the gross carrying amount of the financial asset or the amortized cost of the financial liability. The effective interest rate is calculated considering all contractual terms of the financial instruments, except for the expected credit losses of financial assets.

The *amortized cost* of a financial asset or financial liability is the amount at which the instrument is measured on initial recognition minus principal repayments, plus or minus any cumulative amortization using the effective interest method of any difference between the initial amount and maturity amount and adjusted for any expected credit loss allowance. The *gross carrying amount* of a financial asset is the amortized cost of a financial asset before adjusting for any expected credit losses.

Interest income and expenses are calculated by applying the effective interest rate to the gross carrying amount of the financial asset (when the asset is not credit-impaired) or the amortized cost of the financial liability.

Where a financial asset has become credit-impaired subsequent to initial recognition, interest income is calculated in subsequent periods by applying the effective interest method to the amortized cost of the financial asset. If the asset subsequently ceases to be credit-impaired, calculation of interest income reverts to the gross basis.

Collateral

The Credit Union recognizes the proceeds from the sale of any non-cash collateral that has been pledged to it and a liability measured at fair value for its obligation to return the collateral.

If a debtor defaults under the terms of its contract and is no longer entitled to the return of any collateral, the Credit Union recognizes the collateral as an asset initially measured at fair value or, if it has already sold the collateral, derecognizes its obligation to return the collateral.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Passifs financiers (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les dépôts à vue et les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés déduction faite des découverts bancaires qui sont remboursables à vue et font partie intégrante du système de gestion de trésorerie de la Caisse populaire.

Investissements et dépôts

Chaque investissement est classé dans l'une des catégories décrites dans la section Instruments financiers. La classification dicte le traitement comptable de la valeur comptable et des variations de cette valeur.

Investissements en actions

Les placements en actions sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les ajustements de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Obligations

Les placements en obligations et en dépôts à terme sont évalués au coût amorti.

Prêts aux membres

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite évalués au coût amorti. Le coût amorti est calculé comme le montant principal des prêts, moins toute provision pour pertes anticipées. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'administration du prêt sont amortis sur la durée du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les recettes de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des parties d'un élément d'immobilisation corporelle ont des durées de vie utiles différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts d'immobilisation corporelle. Tous les actifs ayant une durée de vie utile limitée sont amortis en utilisant leur durée de vie utile estimée. Le terrain a une durée de vie utile illimitée et n'est donc pas amorti. Les actifs sont amortis à compter de la date d'acquisition.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Financial liabilities (continued)

Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents comprise cash on hand, demand deposits and short-term highly liquid investments with original maturities of three months or less that are readily convertible into known amounts of cash and which are subject to an insignificant risk of changes in value. Cash and cash equivalents are shown net of bank overdrafts that are repayable on demand and form an integral part of the Credit Union's cash management system.

Investments and deposits

Each investment is classified into one of the categories described under financial instruments. The classification dictates the accounting treatment for the carrying value and changes in that value.

Share investments

Share investments are measured at fair value through other comprehensive income with adjustments to fair value recognized in other comprehensive income.

Debentures

Investments in debentures and term deposits are measured at amortized cost.

Loans to members

Loans are initially recognized at their fair value and subsequently measured at amortized cost. Amortized cost is calculated as the loans' principal amount, less any allowance for anticipated losses. Interest revenue is recorded on the accrual basis using the effective interest method. Loan administration fees are amortized over the term of the loan using the effective interest method. The effective interest rate is the rate that exactly discounts the estimated future cash receipts through the expected life of the financial asset to the carrying amount of the financial asset.

Property, building and equipment

Property, building and equipment are stated at cost less accumulated depreciation and impairment losses. Cost includes expenditures that are directly attributable to the acquisition of the asset. When parts of an item of property, building and equipment have different useful lives, they are accounted for as separate items of property, building and equipment. All assets having limited useful lives are depreciated using their estimated useful lives. Land has an unlimited useful life and is therefore not depreciated. Assets are depreciated from the date of acquisition.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les méthodes d'amortissement et les taux d'amortissement applicables à chaque catégorie d'actifs au cours de la période courante et de la période comparative sont les suivants :

Pavage - solde dégressif	8 %
Bâtiments - solde dégressif	5 %
Mobilier et équipement - solde dégressif	5 – 20 %
	30 – 33 % et/and
Ordinateurs - solde dégressif et linéaire	2 - 5 ans/years
Enseignes - solde dégressif	5 – 20 %
	20 – 40 % et/and
Guichets automatiques - solde dégressif et linéaire	5 ans/years

La valeur résiduelle, la durée de vie utile et la méthode d'amortissement appliquée à chaque catégorie d'actifs sont réévaluées à chaque date de présentation.

Les gains ou les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif, et comptabilisés dans le résultat global en autres éléments d'exploitation, revenus ou autres coûts d'exploitation, respectivement.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Property, building and equipment (continued)

The methods of depreciation and depreciation rates applicable for each class of asset during the current and comparative period are as follows:

Paving - Declining-balance
Buildings - Declining-balance
Furniture and equipment - Declining-balance
Computers - Declining-balance and straight-line
Signs - Declining-balance
ABM - Declining-balance and straight-line

The residual value, useful life and depreciation method applied to each class of assets are reassessed at each reporting date.

Gains or losses on the disposal of property, building and equipment are determined as the difference between the net disposal proceeds and the carrying amount of the asset, and recognized in comprehensive income as other operating income or other operating costs, respectively.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de déclaration, la Caisse populaire examine la valeur comptable de ses actifs corporels afin de déterminer s'il existe une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Caisse populaire estime le montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquelles appartient l'actif. Lorsqu'une base d'allocation raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de l'entreprise sont également alloués à des UGT individuelles, ou sinon, ils sont alloués au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'allocation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est estimée inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsqu'une perte de valeur s'inverse ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours des années précédentes. L'annulation d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Impôts sur le résultat

La Caisse populaire comptabilise les impôts sur le résultat en utilisant la méthode de l'actif et du passif. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat, sauf dans la mesure où l'impôt est comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres, ou s'il résulte d'un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts courants pour les périodes en cours et précédentes sont mesurés au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer aux autorités fiscales. Le calcul de l'impôt courant est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été promulguées ou substantiellement promulguées à la fin de la période de déclaration.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Impairment of non-financial assets

At the end of each reporting period, the Credit Union reviews the carrying amounts of its tangible assets to determine whether there is any indication that those assets have suffered an impairment loss. If any such indication exists, the recoverable amount of the asset is estimated in order to determine the extent of the impairment loss (if any). Where it is not possible to estimate the recoverable amount of an individual asset, the Credit Union estimates the recoverable amount of the cash-generating units ("CGU") to which the asset belongs. Where a reasonable and consistent basis of allocation can be identified, corporate assets are also allocated to individual CGU's, or otherwise they are allocated to the smallest group of CGU's for which a reasonable and consistent allocation basis can be identified.

Recoverable amount is the higher of fair value less costs to sell and value in use. In assessing value in use, the estimated future cash flows are discounted to their present value using a pre-tax discount rate that reflects current market assessments of the time value of money and the risks specific to the asset for which the estimates of future cash flows have not been adjusted.

If the recoverable amount of an asset or CGU is estimated to be less than its carrying amount, the carrying amount of the asset or CGU is reduced to its recoverable amount. An impairment loss is recognized immediately in profit or loss.

Where an impairment loss subsequently reverses, the carrying amount of the asset or CGU is increased to the revised estimate of its recoverable amount, but so that the increased carrying amount does not exceed the carrying amount that would have been determined had no impairment loss been recognized for the asset or CGU in prior years. A reversal of an impairment loss is recognized immediately in profit or loss.

Income taxes

The Credit Union accounts for income taxes using the asset and liability method. Current tax and deferred tax are recognized in profit or loss except to the extent that the tax is recognized either in other comprehensive income or directly in equity, or the tax arises from a business combination.

Current tax assets and liabilities for the current and prior periods are measured at the amount expected to be recovered from or paid to the taxation authorities. The calculation of current tax is based on the tax rates and tax laws that have been enacted or substantively enacted by the end of the reporting period.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Impôts sur le résultat (suite)

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle les actifs sont réalisés ou les passifs réglés. Le calcul de l'impôt différé est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été promulguées ou substantiellement promulguées à la fin de l'exercice de déclaration. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel les différences temporaires pourront être utilisées.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporaires imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable.

La constatation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles est limitée aux cas où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, ce qui permet d'utiliser l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant soit réalisé.

Capital-actions

Les actions des membres, constituées d'actions de participation, sont présentées dans l'état de la situation financière comme des instruments de capitaux propres conformément à la substance des termes contractuels des instruments. Ces actions sont considérées comme du capital à des fins réglementaires. Les versements de dividendes sur les parts sociales présentées en capitaux propres sont comptabilisés comme une distribution directement en capitaux propres.

Les dividendes sont enregistrés lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

Ce qui suit décrit les principales activités de la Caisse populaire à partir desquelles elle génère des revenus.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Income taxes (continued)

Deferred tax assets and liabilities are measured at the tax rates that are expected to apply to the period when the assets are realized or the liabilities are settled. The calculation of deferred tax is based on the tax rates and tax laws that have been enacted or substantively enacted by the end of the reporting year. Deferred tax assets are recognized to the extent that it is probable that future taxable profit will be available against which the temporary differences can be utilized.

Deferred tax assets and liabilities are recognized where the carrying amount of an asset or liability differs from its tax base, except for taxable temporary differences arising on the initial recognition of goodwill and temporary differences arising on the initial recognition of an asset or liability in a transaction which is not a business combination and at the time of the transaction affects neither accounting nor taxable income.

Recognition of deferred tax assets for unused tax losses, tax credits and deductible temporary differences is restricted to those instances where it is probable that future taxable profit will be available which allow the deferred tax asset to be utilized. Deferred tax assets are reviewed at each reporting date and are reduced to the extent that it is no longer probable that the related tax benefit will be realized.

Share capital

Membership shares, consisting of equity shares, are presented in the statement of financial position as equity instruments in accordance with the substance of the contractual terms of the instruments. These shares qualify as capital for regulatory purposes. Payments of dividends on membership shares presented as equity are recognized as a distribution directly in equity.

Dividends are recorded when declared by the Board of Directors.

Revenue recognition

The following describes the Credit Union's principal activities from which it generates revenue.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Frais de service, honoraires, commissions et autres revenus

La Caisse populaire génère des revenus en fournissant divers services de financement et d'investissement à ses membres. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

La Caisse populaire n'a pas de droit exécutoire au paiement tant que les services ne sont pas rendus et que les revenus de commission ne sont pas gagnés lorsque les produits sont vendus.

Le montant des revenus constatés sur ces transactions est basé sur le prix spécifié dans le contrat.

La Caisse populaire ne prévoit pas de contrats dans lesquels la période entre le transfert des biens ou des services promis au membre et le paiement par le membre dépasse un an. Par conséquent, la Caisse populaire n'ajuste aucun des prix de transaction en fonction de la valeur temporelle de l'argent.

La comptabilisation des produits des éléments hors de la portée d'IFRS 15 est incluse dans la section *Instruments financiers* de la note 3.

Conversion de devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Caisse populaire aux taux de change en vigueur aux dates de transaction (taux de change au comptant). Les actifs et les passifs monétaires sont retransformés aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et pertes de change sur conversion ou règlement sont comptabilisés au résultat de la période en cours.

Avantages sociaux

Les programmes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi de la Caisse populaire consistent en un régime à cotisations définies. Les cotisations aux régimes à cotisations déterminées sont comptabilisées en charges lorsque les employés ont rendu des services à la Caisse populaire au cours de l'année, ce qui leur donne droit aux cotisations.

La cotisation payable à un régime à cotisations déterminées est proportionnelle aux services rendus à la Caisse populaire de crédit par les employés et est comptabilisée comme une charge dans les charges de personnel. Les cotisations impayées à la fin de l'année sont comptabilisées comme un passif.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Service charges, fees, commissions and other revenue

The Credit Union generates revenue from providing various financing and investing services to its members. Revenue is recognized as services are rendered.

The Credit Union does not have an enforceable right to payment until services are rendered and commission revenue earned when the products are sold.

The amount of revenue recognized on these transactions is based on the price specified in the contract.

The Credit Union does not expect to have any contracts where the period between the transfer of the promised goods or services to the member and payment by the member exceeds one year. Consequently, the Credit Union does not adjust any of the transaction prices for the time value of money.

Revenue recognition for items outside the scope of IFRS 15 is included in the *Financial Instruments* section of Note 3.

Foreign currency translation

Transactions denominated in foreign currencies are translated into the functional currency of the Credit Union at exchange rates prevailing at the transaction dates (spot exchange rates). Monetary assets and liabilities are retranslated at the exchange rates at the statement of financial position date. Exchange gains and losses on translation or settlement are recognized in profit or loss for the current period.

Employee benefits

The Credit Union's post employment benefit programs consist of a defined contribution plan. Contributions to defined contribution plans are recognized as an expense when employees have rendered service to the Credit Union during the year, entitling them to the contributions.

The contribution payable to a defined contribution plan is in proportion to the services rendered to the Credit Union by the employees and is recorded as an expense under the personnel expenses. Unpaid contributions at year-end are recorded as a liability.

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux (suite)

Les avantages sociaux à court terme comprennent les salaires et traitements, les avantages sociaux, les indemnités, les primes et les charges. Les avantages sociaux à court terme qui devraient être versés en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice sont passés en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont fournis.

3. Summary of material accounting policies (continued)

Employee benefits (continued)

Short-term employee benefits include salaries and wages, employee benefits, allowances, bonuses and burdens. Short-term employee benefits expected to be paid in exchange for services rendered by employees in the year are expensed as the related services are provided.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2024	2023	
	\$	\$	
Encaisse et comptes courants	3 775 943	1 582 686	Cash on hand and in current accounts
Dépôts avec Atlantic Central	12 401 619	14 393 037	Atlantic Central liquidity deposits
	16 177 562	15 975 723	

La Caisse populaire dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 979 000 \$ (2023 - 2 855 000 \$) auprès de Atlantic Central à un taux préférentiel de 5,45 % (2023 - 7,20 %), qui est garantie par une cession de prêts aux membres. La marge de crédit était inutilisée aux 31 décembre 2024 et 2023.

4. Cash and cash equivalents

The Credit Union has an authorized line of credit of \$2,979,000 (2023 - \$2,855,000) with Atlantic Central at prime rate of 5.45% (2023 - 7.20%), which is secured by an assignment of loans to members. The line of credit was unused as at December 31, 2024 and 2023.

5. Placements et dépôts

	2024	2023	
	\$	\$	
Mesuré au coût amorti			Measured at amortized cost
Débeture avec Atlantic Central à des taux d'intérêt allant de 3,18 % à 4,57 %	3 000 000	7 000 000	Debenture with Atlantic Central with interest rates ranging from 3.18% to 4.57%
Débeture avec League Savings and Mortgage à des taux d'intérêt allant de 3,55 % à 5,50 %	27 137 125	20 148 586	Debenture with League Savings and Mortgage with interest rates ranging from 3.55% to 5.50%
	30 137 125	27 148 586	

5. Investments and deposits

Mesuré à la juste valeur par le biais du résultat net			Measured at fair value through profit or loss
Atlantic Central - actions ordinaires	1 128 123	1 268 730	Atlantic Central - common shares
Atlantic Central - actions de catégorie League Savings and Mortgage	2 429 690	2 429 690	Atlantic Central - class League Savings and Mortgage
League Data - actions privilégiées de catégorie B	190 510	24 200	League Data - preferred class B shares
Nova Scotia Enterprises Co-operative	100	100	Nova Scotia Enterprises Co-operative
	3 748 423	3 722 720	
Intérêts courus	757 219	739 155	Accrued interest
	4 505 642	4 461 875	
Total	34 642 767	31 610 461	Total

6. Prêts aux membres

6. Loans to members

	2024					
	Capital/Principal	Capital déprécié/ Principal impaired	Provision spécifique/ allowance Specific	Provision pour pertes de crédit attendues/ Allowance for expected credit losses	Valeur comptable nette/ Net carrying value	
Prêts commerciaux	17 175 410	-	-	11 201	17 164 209	Commercial loans
Prêts personnels	8 474 668	26 444	10 313	45 502	8 445 297	Consumer loans
Hypothèques	35 825 344	-	-	20 570	35 804 774	Mortgages
Marges de crédit	9 266 777	42 818	17 983	48 256	9 243 356	Lines of credit
Intérêts courus	141 807	-	-	-	141 807	Accrued interest
	70 884 006	69 262	28 296	125 529	70 799 443	
2023						
	Capital/Principal	Capital déprécié/ Principal impaired	Provision spécifique/ allowance Specific	Provision pour pertes de crédit attendues/ Allowance for expected credit losses	Valeur comptable nette/ Net carrying value	
Prêts commerciaux	17 174 393	43 492	18 375	12 545	17 186 964	Commercial loans
Prêts personnels	8 595 229	26 311	6 746	40 168	8 574 627	Consumer loans
Hypothèques	32 392 018	115 969	19 570	19 094	32 469 323	Mortgages
Marges de crédit	11 994 000	5 906	2 480	56 043	11 941 383	Lines of credit
Intérêts courus	102 191	-	-	-	102 191	Accrued interest
	70 257 831	191 678	47 171	127 850	70 274 488	

6. Prêts aux membres (suite)

6. Loans to members (continued)

La provision pour dépréciation des prêts a évolué comme suit :

The allowance for loan impairment changed as follows:

	2024	2023	
	\$	\$	
Solde au début de l'exercice	175 021	136 004	Balance, beginning of year
Provision pour (recouvrement de) pertes sur prêts	(8 430)	56 450	Provision for (recovery of) loan losses
	166 591	192 454	
Moins : radiation de comptes, déduction faite des recouvrements	(12 766)	(17 433)	Less: accounts written off, net of recoveries
Solde à la fin de l'exercice	153 825	175 021	Balance, end of year

Engagements de prêts

Loan commitments

La Caisse populaire a autorisé des marges de crédit d'un montant de 17 203 754 \$, qui n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2024.

The Credit Union authorized lines of credit in the amount of \$17,203,754, which were unused as at December 31, 2024.

La Caisse populaire s'était engagée à émettre de nouveaux prêts aux membres pour un montant de 381 520 \$ au 31 décembre 2024.

The Credit Union was committed to the issuance of new loans to members in the amount of \$381,520 as at December 31, 2024.

7. Immobilisations corporelles

**7. Property,
building and
equipment**

	Terrain/Land	Aire de stationnement/ Parking Area	Bâtiments /Buildings	Mobilier et équipement/ Furniture and equipment	Ordinateurs /Computers	Enseignes /Signs	Guichets automatiques /ABM	Total	
Coût									Cost
Solde au 31 décembre 2022	47 742	74 543	1 098 818	612 853	115 279	39 554	96 875	2 085 664	Balance as at December 31, 2022
Acquisitions	140 376	-	3 372	6 662	5 526	-	-	155 936	Additions
Cessions	-	-	-	(2 469)	(19 037)	-	-	(21 506)	Disposals
Solde au 31 décembre 2023	188 118	74 543	1 102 190	617 046	101 768	39 554	96 875	2 220 094	Balance as at December 31, 2023
Acquisitions	-	-	20 531	22 802	-	-	-	43 333	Additions
Cessions	-	-	-	(13 621)	-	-	-	(13 621)	Disposals
Solde au 31 décembre 2024	188 118	74 543	1 122 721	626 227	101 768	39 554	96 875	2 249 806	Balance as at December 31, 2024
Amortissement cumulé									Accumulated depreciation
Solde au 31 décembre 2022	-	52 970	653 577	578 520	85 433	36 873	96 875	1 504 248	Balance as at December 31, 2022
Amortissement	-	21 573	46 676	31 271	13 102	3 708	-	116 330	Depreciation
Cessions	-	-	-	(1 732)	(19 044)	(1 027)	-	(21 803)	Disposals
Solde au 31 décembre 2023	-	74 543	700 253	608 059	79 491	39 554	96 875	1 598 775	Balance as at December 31, 2023
Amortissement	-	-	24 620	21 043	-	-	-	45 663	Depreciation
Cessions	-	-	-	(13 621)	-	-	-	(13 621)	Disposals
Solde au 31 décembre 2024	-	74 543	724 873	615 481	79 491	39 554	96 875	1 630 817	Balance as at December 31, 2024
Valeur comptable nette									Net carrying amounts
Au 31 décembre 2023	188 118	-	401 937	8 987	22 277	-	-	621 319	As at December 31, 2023
Au 31 décembre 2024	188 118	-	397 848	10 746	22 277	-	-	618 989	As at December 31, 2024

8. Impôt sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition applicable est la somme des taux d'impôt fédéral et provincial sur le revenu de 29,0 % (2023 – 29,0 %).

Frais d'impôt différé comptabilisés au résultat

La charge d'impôt différé constatée au résultat de l'exercice en cours résulte des changements suivants :

8. Income tax

Income tax expense

The applicable tax rate is the aggregate of the federal and provincial income tax rates of 29.0% (2023 – 29.0%).

Deferred tax expense recognized in profit

The deferred tax expense recognized in profit for the current year is a result of the following changes:

	2024	2023	
	\$	\$	
Passif d'impôt différé			Deferred tax liability
Dividende en actions	(59 160)	(31 902)	Stock dividend
Actif d'impôt différé			Deferred tax assets
Immobilisations corporelles, différence entre la valeur nette comptable et le coût non amorti	54 292	30 066	Property, building and equipment, difference in net book value and undepreciated cost
Prêts aux membres, principalement en raison de la provision pour les besoins de l'information financière	37 220	20 730	Loans to members, principally due to allowance for financial reporting purposes
Pertes fiscales reportables	30 954	16 692	Tax losses available for carry-forward
	122 466	67 488	
Actif d'impôt différé net	63 306	35 586	Net deferred tax asset
Rapprochement entre la charge d'impôt sur le revenu et le bénéfice net avant impôts :			Reconciliation between income tax expense and pre-tax net profit:
	2024	2023	
	\$	\$	
Revenus avant impôts sur le résultat	895 464	861 384	Income before income taxes
Charge d'impôt sur le résultat calculée à 29 % (2023 – 29 %)	259 685	249 800	Income tax expense calculated at 29% (2023 – 29%)
Déduction pour petite entreprise	(87 500)	(87 500)	Small business deduction
Variation des taux adoptés pour le calcul de l'actif d'impôt différé	(31 231)	-	Change in enacted rates of deferred tax asset calculated
Dépenses non déductibles	729	(6 328)	Non-deductible expenses
	141 683	155 972	

9. Dépôts des membres

	2024	2023	
	\$	\$	
Chèques et dépôts à vue	81 497 340	82 152 805	Chequing and demand deposits
Dépôts à terme	12 837 460	11 445 380	Term deposits
Régimes d'épargne et de retraite enregistrés	6 306 247	5 964 010	Registered savings and retirement plans
Comptes d'épargne libres d'impôt	11 845 888	9 927 639	Tax-free savings accounts
Intérêts courus sur les dépôts	704 130	481 847	Accrued deposit interest
	113 191 065	109 971 681	

9. Members' deposits

10. Capital-actions

Les actions ordinaires font partie des capitaux propres de la Caisse populaire et ne peuvent être retirées qu'avec l'approbation du conseil d'administration. La Caisse populaire est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 \$ par action. Les membres doivent détenir un minimum de 10 actions s'ils ont 19 ans et plus et une seule action s'ils ont moins de 19 ans ou sont étudiants.

La Caisse populaire a pour politique de classer les dividendes de ristourne non versés comme des actions excédentaires et ces actions excédentaires ne peuvent être retirées qu'avec l'approbation du conseil d'administration. Au cours de l'année, le conseil d'administration a approuvé un plan de rachat de certaines actions excédentaires d'un montant de valeur nulle (2023 - 11 518 \$).

10. Share capital

Common shares are part of the equity of the Credit Union and can only be withdrawn with the approval of the Board of Directors. The Credit Union is authorized to issue an unlimited number of common shares with a par value of \$5 per share. Members are required to hold a minimum of 10 shares if they are 19 years of age and over and only 1 share if they are younger than 19 or are students.

The Credit Union has a policy of classifying unpaid patronage dividends as surplus shares and these surplus shares can only be withdrawn with the approval of the Board of Directors. During the year, the Board of Directors approved a plan to redeem certain surplus shares in the amount of Nil (2023 - \$11,518).

	2024	2023	
	\$	\$	
Capital-actions classé comme capitaux propres			Share capital classified as equity
Capital-actions, au début de l'exercice	39 578	40 190	Share capital, beginning of year
Émis au cours de l'exercice	1 269	1 431	Issued during the year
Racheté au cours de l'exercice	(1 945)	(2 043)	Redeemed during the year
	38 902	39 578	

11. Renseignements complémentaires sur les flux de trésorerie

	2024	2023	
	\$	\$	
Intérêts sur les dépôts des membres	1 801 620	1 310 500	Interest on members' deposits
Impôts sur le résultat	257 576	208 231	Income taxes
Dividendes et intérêts sur les placements	1 904 889	1 416 830	Dividends and interest on investments
Intérêts sur les prêts aux membres	2 013 129	1 785 022	Interest on loans to members

11. Cash flow additional information

12. Autres revenus

	2024	2023	
	\$	\$	
Frais de référence et commissions	233 530	204 724	Referral fees and commissions
Autres	95 445	96 830	Other
Frais de service	435 153	420 218	Service charges
Rabais des partenaires du système :			Rebates from system partners:
Atlantic Central	-	92 720	Atlantic Central
CUMIS	26 352	22 000	CUMIS
League Data Ltd.	2 424	1 210	League Data Ltd.
	792 904	837 702	

12. Other income

13. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse populaire en matière de gestion du capital est de préserver la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, afin qu'elle puisse continuer à fournir des rendements aux membres et des avantages aux autres parties prenantes.

La Caisse populaire gère son capital au moyen d'un ensemble de politiques de gestion formalisées et par le biais d'une gouvernance d'entreprise au niveau du conseil d'administration et des comités connexes. En raison de la nature de la Caisse populaire, le capital est également géré en maintenant des dépôts de liquidités chez Atlantic Central.

La Caisse populaire est tenue de maintenir un montant de capital réglementaire, composée de parts sociales et de bénéfices non répartis, représentant 5 % du total de l'actif. À la fin de l'année, la Caisse populaire disposait d'un capital de base égal à 7,91 % (2023 - 7,55 %) du total des actifs.

13. Capital management

The Credit Union's objective when managing capital is to safeguard the entity's ability to continue as a going concern, so that it can continue to provide returns for members and benefits for other stakeholders.

The Credit Union manages its capital through a set of formalized management policies and through corporate governance at the level of the Board of Directors and related committees. Due to the nature of the Credit Union, capital is also managed by maintaining liquidity deposits at Atlantic Central.

The Credit Union is required to maintain a prescribed capital base, consisting of membership shares and retained earnings, of 5% of total assets. At year-end, the Credit Union had a capital base equal to 7.91% (2023 - 7.55%) of total assets.

14. Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants de la Caisse populaire comprennent le directeur général, le directeur de la comptabilité, le directeur principal, le chef de succursales et les membres du Conseil d'administration. La rémunération du personnel de direction clé (PDC) comprend les dépenses suivantes :

	2024	2023	
	\$	\$	
Salaires	436 073	412 860	Salaries
Avantages postérieurs à l'emploi	21 609	21 609	Post-employment benefits
	457 682	434 469	

14. Related party transactions

Key management of the Credit Union include the CEO, Accounting Manager, Senior Manager, Branch Supervisor and members of the Board of Directors. Key management personnel (KMP) remuneration includes the following expenses:

14. Transactions entre parties liées (suite)

Transactions avec les principaux dirigeants

Le taux d'intérêt appliqué aux soldes impayés du PDC, des administrateurs et de leurs parties liées est le même ou similaire à celui appliqué dans les transactions sans lien de dépendance. Les soldes des prêts et des hypothèques sont conservés conformément aux politiques de prêt de la Caisse populaire.

Aucune provision pour prêts dépréciés n'était requise au titre de ces prêts au 31 décembre 2024.

14. Related party transactions (continued)

Transactions with key management personnel

The interest rate charged on balances outstanding from KMP, directors and their related parties are the same or similar as those charged in arm's length transactions. Loan and mortgage balances are secured as per the Credit Union's lending policies.

There were no allowances for impaired loans required in respect of these loans as at December 31, 2024.

	2024	2023	
	\$	\$	
La valeur totale des soldes de KMP à la fin de l'année :			The total value of balances of KMP as at year-end:
Prêts aux membres	1 181 649	1 186 579	Loans to members
Dépôts des membres	1 853 645	1 479 954	Members' deposits
Capital-actions des membres	550	600	Members' share capital

Directeurs, direction et personnel

Les comptes de dépôt sont maintenus selon les mêmes modalités que les comptes des autres membres et sont inclus dans les dépôts des membres dans l'état de la situation financière.

Directors, management and staff

Deposit accounts are maintained under the same terms and conditions as accounts of other members and are included in members' deposits on the statement of financial position.

	2024	2023	
	\$	\$	
Frais des administrateurs et rémunération des comités	3 285	3 366	Director fees and committee remuneration

15. Instruments financiers

La Caisse populaire, dans le cadre de ses activités, utilise un certain nombre d'instruments financiers qui entraînent une exposition aux risques suivants : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

15. Financial instruments

The Credit Union, as part of its operations, carries a number of financial instruments which result in exposure to the following risks: credit risk, market risk and liquidity risk.

15. Instruments financiers

En conséquence, la Caisse populaire a établi comme objectifs de gestion des risques l'évitement des concentrations excessives de risques, la couverture des expositions au risque et les exigences en matière de garanties pour atténuer le risque de crédit. Pour atteindre ces objectifs, la Caisse populaire suit des politiques de gestion des risques approuvées par son conseil d'administration.

Les politiques et procédures de gestion des risques de la Caisse populaire comprennent les éléments suivants :

- S'assurer que toutes les activités sont conformes à la mission, à la vision et aux valeurs de la Caisse populaire;
- Équilibrer le risque et le rendement;
- Gérer les risques de crédit, de marché et de liquidité grâce à des contrôles préventifs et de détection;
- Assurer le maintien de la qualité du crédit;
- Veiller à ce que le risque de crédit, de marché et de liquidité soit maintenu à des niveaux acceptables;
- Diversifier les risques dans les transactions, les relations avec les membres et les portefeuilles de prêts;
- Prix en fonction du risque pris; et
- Utiliser des outils cohérents d'exposition au risque de crédit.

Différents comités du conseil d'administration participent à la surveillance de la gestion des risques liés aux instruments financiers, notamment le comité d'audit et le comité de crédit.

Il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'année précédente dans les risques auxquels la Caisse populaire est exposée ou dans ses politiques et procédures générales de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières ou contractuelles envers la Caisse populaire. Le risque de crédit découle principalement des prêts des membres et des activités de prêt de la Caisse populaire.

15. Financial instruments (continued)

Accordingly, the Credit Union has established avoidance of undue concentrations of risk, hedging of risk exposures, and requirements for collateral to mitigate credit risk as risk management objectives. In seeking to meet these objectives, the Credit Union follows risk management policies approved by its Board of Directors.

The Credit Union's risk management policies and procedures include the following:

- Ensure all activities are consistent with the mission, vision and values of the Credit Union;
 - Balance risk and return;
 - Manage credit, market and liquidity risk through preventative and detective controls;
 - Ensure credit quality is maintained;
 - Ensure credit, market, and liquidity risk is maintained at acceptable levels;
 - Diversify risk in transactions, member relationships and loan portfolios;
 - Price according to risk taken; and
- Using consistent credit risk exposure tools.

Various Board of Director's committees are involved in financial instrument risk management oversight, including the Audit Committee and Credit Committee.

There have been no significant changes from the previous year in the Credit Union's risks to which it is exposed or its general policies and procedures for managing risk.

Credit Risk

Credit risk is the risk of financial loss resulting from the failure of a borrower or counterparty to honour its financial or contractual obligations to the Credit Union. Credit risk primarily arises from loans to members and the Credit Union's lending activities.

15. Instruments financiers (suite)

Processus de gestion des risques

La gestion du risque de crédit fait partie intégrante des activités de la Caisse populaire. Le conseil d'administration est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les pratiques de gestion du risque de crédit de la Caisse populaire en établissant les politiques et les procédures pertinentes. La direction surveille et gère attentivement l'exposition de la Caisse populaire au risque de crédit en examinant les politiques et les directives d'extension de crédit des membres et en examinant la performance des portefeuilles de prêts, y compris les événements de défaut et le statut de retard. Le processus de gestion des risques commence au moment de la demande de crédit d'un membre et se poursuit jusqu'à ce que le prêt soit entièrement remboursé. Les principales politiques et procédures de gestion du risque de crédit comprennent les éléments suivants :

- Exigences en matière de garantie de prêt (collatéral);
- Processus d'évaluation des valeurs mobilières, y compris la méthode utilisée pour déterminer la valeur des biens immobiliers et des biens personnels lorsque ce bien est grevé d'une hypothèque ou d'une autre charge;
- Exigences relatives à la capacité des membres emprunteurs (capacité de remboursement);
- Exigences relatives au caractère des membres emprunteurs;
- Limites de l'exposition globale au crédit par individu;
- Limites de concentration du risque de crédit par type de prêt, par industrie et par secteur économique;
- Limites sur les types de facilités de crédit et de services offerts;
- Processus internes d'approbation des prêts et normes de documentation des prêts;
- Processus de renégociation, de prolongation et de renouvellement des prêts;
- Processus qui identifient les situations et les tendances défavorables, y compris les risques associés aux secteurs économiques, géographiques et industriels;
- Processus de contrôle et de surveillance, y compris l'identification des risques de portefeuille et les tolérances de délinquance;
- Processus d'analyse des prêts en temps opportun pour identifier, évaluer et gérer les prêts en souffrance et les prêts dépréciés;
- Processus de recouvrement qui comprend des plans d'action pour les prêts en détérioration;
- Processus de contrôle et d'administration des découverts;
- Processus de syndication de prêts.

Les politiques, processus et méthodologies de gestion du risque de crédit de la Caisse populaire sont révisés périodiquement pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents et efficaces dans la gestion du risque de crédit.

15. Financial instruments (continued)

Risk management process

Credit risk management is integral to the Credit Union's activities. The Board of Directors is responsible for developing and implementing the credit risk management practices of the Credit Union by establishing the relevant policies and procedures. Management carefully monitors and manages the Credit Union's exposure to credit risk by reviewing member credit extension policies and guidelines and reviewing the performance of loan portfolios, including default events and past due status. The risk management process starts at the time of a member credit application and continues until the loan is fully repaid. The primary credit risk management policies and procedures include the following:

- Loan security (collateral) requirements;
- Security valuation processes, including method used to determine the value of real property and personal property when that property is subject to a mortgage or other charge;
- Borrowing member capacity (repayment ability) requirements;
- Borrowing member character requirements;
- Limits on aggregate credit exposure per individual;
- Limits on concentration of credit risk by loan type, industry and economic sector;
- Limits on the types of credit facilities and services offered;
- Internal loan approval processes and loan documentation standards;
- Loan re-negotiation, extension and renewal processes;
- Processes that identify adverse situations and trends, including risks associated with economic, geographic and industry sectors;
- Control and monitoring processes including portfolio risk identification and delinquency tolerances;
- Timely loan analysis processes to identify, assess and manage delinquent and impaired loans;
- Collection processes that include action plans for deteriorating loans;
- Overdraft control and administration processes;
- Loan syndication processes.

The Credit Union's credit risk policies, processes and methodologies are reviewed periodically to ensure they remain relevant and effective in managing credit risk.

15. Instruments financiers (suite)

Processus de gestion des risques (suite)

Afin de répondre aux besoins de ses membres et de gérer sa propre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, la Caisse populaire participe à divers engagements et contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de fournir des fonds pour répondre aux besoins de financement des membres. Ces derniers sont soumis aux normes de crédit normales, aux contrôles financiers, à la gestion des risques et aux procédures de surveillance.

La Caisse populaire met à la disposition de ses membres les instruments suivants :

- Garanties et lettres de crédit représentant des garanties irrévocables que la Caisse populaire paiera si un membre ne peut pas respecter ses obligations envers un tiers;
- Engagements d'octroi de crédit représentant les parties non utilisées des autorisations de crédit accordées sous forme de prêts (y compris les marges de crédit et les cartes de crédit), de garanties ou de lettres de crédit. Les détails des engagements de prêt sont décrits.

Entrées, hypothèses et techniques

Définition du défaut et évaluations du risque de crédit

Les instruments financiers sont évalués à chaque date de présentation pour détecter une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Cette évaluation tient compte des variations du risque de défaut survenant à la date de déclaration par rapport à la date de comptabilisation initiale.

La Caisse populaire considère que les prêts et les avances sont en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou qu'il existe d'autres preuves objectives de dépréciation, comme un avis de l'emprunteur ou une violation de clauses restrictives majeures. Cette définition est cohérente avec les définitions utilisées pour les pratiques internes de gestion du risque de crédit de la Caisse populaire et a été sélectionnée parce qu'elle aligne le plus étroitement la définition du défaut sur l'expérience de crédit passée de la Caisse populaire et sur les clauses restrictives placées dans les contrats d'emprunt standard. Relativement peu d'instruments financiers retrouvent ultérieurement leur statut de rendement après qu'un défaut s'est produit selon cette définition sans intervention supplémentaire de la part de la Caisse populaire.

15. Financial instruments (continued)

Risk management process (continued)

To meet the needs of its members and to manage its own exposure to fluctuations in interest rates, the Credit Union participates in various commitments and contingent liability contracts. The primary purpose of these contracts is to make funds available for the financing needs of members. These are subject to normal credit standards, financial controls, risk management and monitoring procedures.

The Credit Union makes the following instruments available to its members:

- Guarantees and standby letters of credit representing irrevocable assurances that the Credit Union will pay if a member cannot meet their obligations to a third party;
- Commitments to extend credit representing unused portions of authorizations to extend credit in the form of loans (including lines of credit and credit cards), guarantees or letters of credit. Details of loan commitments are outlined.

Inputs, assumptions and techniques

Definition of default and assessments of credit risk

Financial instruments are assessed at each reporting date for a significant increase in credit risk since initial recognition. This assessment considers changes in the risk of a default occurring at the reporting date as compared to the date of initial recognition.

The Credit Union considers loans and advances to be in default when contractual payments are more than 90 days past due or other objective evidence of impairment exists, such as notification from the borrower or breach of major covenants. This definition is consistent with the definitions used for the Credit Union's internal credit risk management practices and has been selected because it most closely aligns the definition of default to the Credit Union's past credit experience, and the covenants placed in standard borrowing contracts. Relatively few financial instruments subsequently return to performing status after a default has occurred under this definition without further intervention on the part of the Credit Union.

15. Instruments financiers (suite)

Entrées, hypothèses et techniques (suite)

Les variations du risque de crédit sont évaluées en fonction du risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie contractuelle de l'instrument financier plutôt que sur la base des variations du montant des pertes de crédit prévues ou d'autres facteurs. Pour effectuer cette évaluation, la Caisse populaire tient compte de tous les renseignements raisonnables et justifiables, y compris les renseignements prospectifs, disponibles sans frais ni efforts excessifs. La Caisse populaire tient compte des renseignements en souffrance sur ses soldes et des renseignements sur l'emprunteur disponibles dans le cadre de transactions commerciales régulières, comme les demandes de modification de prêt.

Le risque de crédit d'un instrument financier est considéré comme ayant augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels ont dépassé 30 jours de retard ou lorsque d'autres renseignements deviennent disponibles pour la direction (par exemple, au cours d'examens de crédit réguliers, de communications avec l'emprunteur ou de processus de prévision qui tiennent compte des conditions macroéconomiques susceptibles d'avoir un impact futur sur les emprunteurs). La Caisse populaire considère qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit malgré le fait que les paiements contractuels soient en retard de plus de 30 jours lorsqu'elle a interrogé l'emprunteur et déterminé que le paiement est à venir.

La Caisse populaire identifie les actifs financiers dépréciés par le biais d'examens réguliers des soldes en souffrance et d'évaluations de crédit de ses membres. Les actifs financiers dépréciés sont généralement placés sur la liste de surveillance de la Caisse populaire en fonction de ses politiques internes de risque de crédit. Lors de cette évaluation, la Caisse populaire tient compte des renseignements en souffrance sur ses soldes et des renseignements sur l'emprunteur disponibles dans le cadre de transactions commerciales régulières.

Mesure des pertes de crédit prévues

La Caisse populaire mesure les pertes de crédit prévues pour les prêts des membres sur une base collective. Ces actifs sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque communes, comme le type de prêt. Sinon, les pertes de crédit prévues sont mesurées sur une base individuelle.

15. Financial instruments (continued)

Inputs, assumptions and techniques (continued)

Changes in credit risk are assessed on the basis of the risk that a default will occur over the contractual lifetime of the financial instrument rather than based on changes in the amount of expected credit losses or other factors. In making this assessment, the Credit Union takes into account all reasonable and supportable information, including forward-looking information, available without undue cost or effort. The Credit Union considers past due information of its balances and information about the borrower available through regular commercial dealings, such as requests for loan modifications.

The credit risk of a financial instrument is deemed to have significantly increased since initial recognition when contractual payments have exceeded 30 days past due, or other information becomes available to management (e.g., through the course of regular credit reviews, communication with the borrower or forecasting processes which consider macroeconomic conditions expected to have a future impact on borrowers). The Credit Union considers there not to have been a significant increase in credit risk despite contractual payments being more than 30 days past due when they have interviewed the borrower and determined that payment is forthcoming.

The Credit Union identifies credit-impaired financial assets through regular reviews of past due balances and credit assessments of its members. Credit-impaired financial assets are typically placed on the Credit Union's watch list based on its internal credit risk policies. In making this assessment, the Credit Union considers past due information of its balances and information about the borrower available through regular commercial dealings.

Measurement of expected credit losses

The Credit Union measures expected credit losses for loans to members on a group basis. These assets are grouped on the basis of their shared risk characteristics such as loan type. Otherwise, expected credit losses are measured on an individual basis.

15. Instruments financiers (suite)

Mesure des pertes de crédit prévues (suite)

Les renseignements prospectifs sont intégrés dans la détermination des pertes de crédit attendues en tenant compte des revues et prévisions économiques régionales, en recueillant les renseignements disponibles à partir des transactions commerciales régulières avec ses membres et d'autres renseignements accessibles au public et en considérant l'effet que ces renseignements pourraient avoir sur les hypothèses ou les données utilisées dans la mesure des pertes de crédit attendues, en déterminant les augmentations significatives du risque de crédit ou en identifiant un actif financier déprécié.

Des jugements, des estimations et des hypothèses importants sont nécessaires lors du calcul des pertes de crédit prévues des actifs financiers. Lors de la mesure des pertes de crédit prévues sur 12 mois et sur la durée de vie, la direction formule des hypothèses sur les remboursements anticipés, le moment et l'ampleur des paiements manqués ou des événements de défaut. De plus, la direction émet des hypothèses et des estimations sur l'impact que les événements futurs pourraient avoir sur les données historiques utilisées pour mesurer les pertes de crédit attendues.

La Caisse populaire a tenu compte des répercussions macroéconomiques des hausses des taux d'intérêt de la Banque du Canada sur sa provision collective. Selon les informations et les faits disponibles au 31 décembre 2024, la direction a augmenté sa provision collective pour pertes de crédit attendues de 25% (25% en 2023) en fonction du risque pour les prêts du secteur de la pêche, de l'agriculture et du tourisme.

Radiations

Les actifs financiers sont radiés lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. La Caisse populaire estime qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement lorsque la garantie relative au prêt a été vendue et qu'il reste des montants impayés, que l'emprunteur a déposé son bilan et que le syndic a indiqué qu'aucun fonds supplémentaire ne sera versé. Lorsqu'un actif a été radié mais fait toujours l'objet d'une mesure d'exécution, l'actif est radié, mais reste sur une liste de comptes délinquants. Lorsque des renseignements indiquant que la Caisse populaire recevra des fonds deviennent disponibles, ces montants sont comptabilisés à leur juste valeur.

15. Financial instruments (continued)

Measurement of expected credit losses (continued)

Forward-looking information is incorporated into the determination of expected credit loss by considering regional economic journals and forecasts, collecting information available from regular commercial dealings with its members and other publicly available information and considering the effect such information could have on any assumptions or inputs used in the measurement of expected credit losses, determining significant increases in credit risk or identifying a credit-impaired financial asset.

Significant judgments, estimates and assumptions are required when calculating the expected credit losses of financial assets. In measuring the 12-month and lifetime expected credit losses, management makes assumptions about prepayments, the timing and extent of missed payments or default events. In addition, management makes assumptions and estimates about the impact that future events may have on the historical data used to measure expected credit losses.

The Credit Union has taken into consideration the macroeconomic impacts of the Bank of Canada interest rate increases on its collective allowance. Based on information and facts available as at December 31, 2024, management provided a 25% (2023 – 25%) risk adjustment increase to its collective allowance for expected credit losses for loans in the fishing, agriculture and tourism industry.

Write-offs

Financial assets are written off when there is no reasonable expectation of recovery. The Credit Union assesses that there is no reasonable expectation of recovery when the security relating to the loan has been sold and there are remaining amounts outstanding, the borrower has filed for bankruptcy and the trustee has indicated that no additional funds will be paid. Where an asset has been written off but is still subject to enforcement activity, the asset is written off but remains on a list of delinquent accounts. Where information becomes available indicating the Credit Union will receive funds, such amounts are recognized at their fair value.

15. Instruments financiers (suite)

Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente des renseignements sur la qualité de crédit des actifs financiers évalués pour dépréciation conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. Les montants indiqués dans le tableau, sauf indication contraire, représentent la valeur comptable brute des actifs.

15. Financial instruments (continued)

Exposure to credit risk

The following table sets out information about the credit quality of financial assets assessed for impairment under IFRS 9, *Financial Instruments*. The amounts in the table, unless otherwise indicated, represent the assets' gross carrying amount.

2024					
	12 mois PCA/ 12-month ECL	PCA à vie (non déprécié)/ Lifetime ECL (not credit impaired)	PCA à vie (crédit déprécié) /Lifetime ECL (credit impaired)	Total	
Prêts commerciaux					Commercial loans
Faible à moyen risque	17 123 960	-	-	17 123 960	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	51 450	-	51 450	Watch list
Valeur comptable brute totale	17 123 960	51 450	-	17 175 410	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	8 809	2 392	-	11 201	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	17 115 151	49 058	-	17 164 209	Total carrying amount
Prêts personnels					Consumer loans
Faible à moyen risque	8 181 020	-	-	8 181 020	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	293 648	-	293 648	Watch list
Douteux ou altéré	-	-	26 444	26 444	Doubtful or impaired
Valeur comptable brute totale	8 181 020	293 648	26 444	8 501 112	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	33 166	12 336	10 313	55 815	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	8 147 854	281 312	16 131	8 445 297	Total carrying amount
Hypothèques					Mortgages
Faible à moyen risque	33 925 230	-	-	33 925 230	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	1 900 114	-	1 900 114	Watch list
Valeur comptable brute totale	33 925 230	1 900 114	-	35 825 344	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	7 111	13 459	-	20 570	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	33 918 119	1 886 655	-	35 804 774	Total carrying amount
Marges de crédit					Lines of credit
Faible à moyen risque	8 652 307	-	-	8 652 307	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	614 470	-	614 470	Watch list
Douteux ou altéré	-	-	42 818	42 818	Doubtful or impaired
Valeur comptable brute totale	8 652 307	614 470	42 818	9 309 595	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	23 600	24 656	17 983	66 239	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	8 628 707	589 814	24 835	9 243 356	Total carrying amount

15. Instruments financiers (suite)

15. Financial instruments (continued)

2024					
	12 mois PCA/ 12-month ECL	PCA à vie (non déprécié)/ Lifetime ECL (not credit impaired)	PCA à vie (crédit déprécié)/ Lifetime ECL (credit impaired)	Total	
Total					Total
Faible à moyen risque	67 882 517	-	-	67 882 517	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	2 859 682	-	2 859 682	Watch list
Douteux ou altéré	-	-	69 262	69 262	Doubtful or impaired
Valeur comptable brute totale	67 882 517	2 859 682	69 262	70 811 461	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	72 686	52 843	28 296	153 825	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	67 809 831	2 806 839	40 966	70 657 636	Total carrying amount

15. Instruments financiers (suite)

15. Financial instruments (continued)

2023					
	12 mois PCA/ 12-month ECL	PCA à vie (non déprécié)/ Lifetime ECL (not credit impaired)	PCA à vie (crédit déprécié)/ Lifetime ECL (credit impaired)	Total	
Prêts commerciaux					Commercial loans
Faible à moyen risque	17 078 774	-	-	17 078 774	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	95 619	-	95 619	Watch list
Douteux ou altéré	-	-	43 492	43 492	Doubtful or impaired
Valeur comptable brute totale	17 078 774	95 619	43 492	17 217 885	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	8 398	4 147	18 375	30 920	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	17 070 376	91 472	25 117	17 186 965	Total carrying amount
Prêts personnels					Consumer loans
Faible à moyen risque	8 289 194	-	-	8 289 194	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	306 035	-	306 035	Watch list
Douteux ou altéré	-	-	26 311	26 311	Doubtful or impaired
Valeur comptable brute totale	8 289 194	306 035	26 311	8 621 540	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	25 616	14 552	6 746	46 914	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	8 263 578	291 483	19 565	8 574 626	Total carrying amount
Hypothèques					Mortgages
Faible à moyen risque	30 831 293	-	-	30 831 293	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	1 560 725	-	1 560 725	Watch list
Douteux ou altéré	-	-	115 969	115 969	Doubtful or impaired
Valeur comptable brute totale	30 831 293	1 560 725	115 969	32 507 987	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	6 338	12 756	19 570	38 664	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	30 824 955	1 547 969	96 399	32 469 323	Total carrying amount
Marges de crédit					Lines of credit
Faible à moyen risque	11 333 139	-	-	11 333 139	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	660 861	-	660 861	Watch list
Douteux ou altéré	-	-	5 906	5 906	Doubtful or impaired
Valeur comptable brute totale	11 333 139	660 861	5 906	11 999 906	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	29 524	26 519	2 480	58 523	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	11 303 615	634 342	3 426	11 941 383	Total carrying amount

15. Instruments financiers (suite)

15. Financial instruments (continued)

2023					
	12 mois PCA/ 12-month ECL	PCA à vie (non déprécié)/ Lifetime ECL (not credit impaired)	PCA à vie (crédit déprécié)/ Lifetime ECL (credit impaired)	Total	
Total					Total
Faible à moyen risque	67 532 400	-	-	67 532 400	Low-fair risk
Liste de surveillance	-	2 623 240	-	2 623 240	Watch list
Douteux ou altéré	-	-	191 678	191 678	Doubtful or impaired
Valeur comptable brute totale	67 532 400	2 623 240	191 678	70 347 318	Total gross carrying amount
Moins : provision pour pertes	69 876	57 974	47 171	175 021	Less: loss allowance
Valeur totale comptable	67 462 524	2 565 266	144 507	70 172 297	Total carrying amount

Risque de concentration du crédit

Il y a un risque de concentration du crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs sont exposés à des risques économiques similaires du fait qu'ils sont engagés dans des activités économiques similaires ou qu'ils sont situés dans la même région géographique, ce qui indique la sensibilité relative de la performance de la Caisse populaire aux développements qui affectent un segment particulier d'emprunteurs ou une région géographique particulière. Le risque géographique existe pour la Caisse populaire en raison de sa zone de service principale, qui est la Municipalité de Clare en Nouvelle-Écosse et les zones environnantes.

Instruments financiers pour lesquels les exigences de dépréciation de l'IFRS 9 ne s'appliquent pas

La valeur comptable des actions de Atlantic Central, de League Data Limited et de Concentra Bank, comme divulgué à la note 5, représente le mieux l'exposition maximale de la Caisse populaire au risque de crédit pour ces éléments. La Caisse populaire ne détient aucune garantie ni autre amélioration de crédit pour ces soldes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Caisse populaire fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier varie en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les marges d'intérêt déclarées dans l'état des résultats peuvent augmenter ou diminuer en réponse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Concentration of credit risk

Concentration of credit risk exists if a number of borrowers are exposed to similar economic risks by being engaged in similar economic activities or being located in the same geographical region, and indicate the relative sensitivity of the Credit Union's performance to developments affecting a particular segment of borrowers or geographical region. Geographical risk exists for the Credit Union due to its primary service area being the Municipality of Clare, Nova Scotia and surrounding areas.

Financial instruments for which the impairment requirements of IFRS 9 do not apply

The carrying amount of Atlantic Central, League Data Limited and Concentra Bank shares, as disclosed in Note 5, best represents the Credit Union's maximum exposure to credit risk for those items. The Credit Union holds no collateral or other credit enhancements for these balances.

Interest rate risk

Cash flow interest rate risk is the risk that the future cash flows of the Credit Union's financial instruments will fluctuate due to changes in market interest rates. Fair value interest rate risk is the risk that the value of a financial instrument will fluctuate as a result of changes in market interest rates. Fair value interest rate risk is the risk that the value of a financial instrument will fluctuate because of changes in prevailing market interest rates. Interest margins reported in the profit or loss may increase or decrease in response to changes in market interest rates.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Dans la gestion du risque de taux d'intérêt, la Caisse populaire s'appuie principalement sur l'utilisation de modèles de simulation de sensibilité aux actifs et aux passifs et aux taux d'intérêt, qui sont surveillés par la direction et rapportés au conseil d'administration, qui est responsable de la gestion du risque de taux d'intérêt.

L'analyse de sensibilité est utilisée pour évaluer la variation de la valeur des instruments financiers de la Caisse populaire par rapport à une gamme de variations progressives de points de base des taux d'intérêt sur une période de douze mois. L'analyse des chocs de taux d'intérêt est calculée de manière similaire à l'analyse de sensibilité, mais implique un changement plus important de 100 points de base ou plus des taux d'intérêt. L'analyse de sensibilité et l'analyse des chocs des taux d'intérêt sont calculées sur une base trimestrielle et sont rapportées au conseil d'administration. Selon les différences actuelles entre les actifs financiers et les passifs financiers à la fin de l'exercice, la Caisse populaire estime qu'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait le bénéfice net après impôts de 129 600 \$ (120 900 \$ en 2023) au cours des 12 prochains mois, tandis qu'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt diminuerait le bénéfice net après impôts de 131 500 \$ (120 900 \$ en 2023) au cours des 12 prochains mois.

D'autres types de risque de taux d'intérêt sont le risque de perte découlant de changements dans la relation entre des taux d'intérêt qui ont des caractéristiques similaires mais pas identiques; par exemple, la différence entre les taux préférentiels et le taux d'offre de dépôt canadien et le risque de remboursement anticipé (le risque de perte de revenus d'intérêts découlant du remboursement anticipé des prêts et hypothèques à taux fixe), qui sont tous deux surveillés régulièrement et signalés au conseil d'administration.

La principale source de revenus de la Caisse populaire est la marge financière, qui correspond à la différence entre les intérêts perçus sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés aux membres sur leurs dépôts. L'objectif de la gestion de la marge financière est de faire correspondre les dates de révision des prix ou d'échéance des prêts et des investissements et les dépôts des membres dans les limites de la politique. Ces limites visent à limiter l'exposition de la Caisse populaire aux fluctuations des taux d'intérêt et aux fortes fluctuations des revenus pendant les périodes de fluctuations des taux d'intérêt. L'écart représente l'écart net entre les prêts et les placements et les dépôts des membres pour ces dates d'échéance particulières. Certains éléments de l'état de la situation financière, comme les dépôts des membres non rémunérés et les capitaux propres, n'exposent pas la Caisse populaire à des taux d'intérêt. Ces éléments sont présentés comme non sensibles aux taux d'intérêt dans le tableau ci-dessous.

15. Financial instruments (continued)

Interest rate risk (continued)

In managing interest rate risk, the Credit Union relies primarily upon use of asset, liability and interest rate sensitivity simulation models, which is monitored by the management and reported to the Board of Directors which is responsible for managing interest rate risk.

Sensitivity analysis is used to assess the change in value of the Credit Union's financial instruments against a range of incremental basis point changes in interest rates over a twelve-month period. Interest rate shock analysis is calculated in a similar manner to sensitivity analysis but involves a more significant change of 100 basis points or greater in interest rates. Sensitivity analysis and interest rate shock analysis are calculated on a quarterly basis and are reported to the Board of Directors. Based on current differences between financial assets and financial liabilities as at year-end, the Credit Union estimates that an immediate and sustained 100 basis point increase in interest rates would increase after-tax net income by \$129,600 (2023 - \$120,900) over the next 12 months while an immediate and sustained 100 basis point decrease in interest rates would decrease after-tax net income by \$131,500 (2023 - \$120,900) over the next 12 months.

Other types of interest rate risk are the risk of loss arising from changes in the relationship of interest rates which have similar but not identical characteristics; for example, the difference between prime rates and the Canadian Deposit Offering Rate and prepayment risk (the risk of loss of interest income arising from early repayment of fixed rate mortgages and loans), both of which are monitored on a regular basis and are reported to the Board of Directors.

The Credit Union's major source of income is financial margin which is the difference between interest earned on investments and loans to members and interest paid to members on their deposits. The objective of managing the financial margin is to match repricing or maturity dates of loans and investments and members' deposits within policy limits. These limits are intended to limit the Credit Union's exposure to changing interest rates and to wide fluctuations of income during periods of changing interest rates. The differential represents the net mismatch between loans and investments and members' deposits for those particular maturity dates. Certain items on the statement of financial position, such as non-interest-bearing members' deposits and equity do not provide interest rate exposure to the Credit Union. These items are reported as non-interest rate sensitive in the table below.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Un montant important de prêts et de dépôts des membres peut être réglé avant l'échéance moyennant le paiement d'une pénalité. Aucun rajustement n'a été apporté aux remboursements qui pourraient avoir lieu avant l'échéance.

Réévaluation contractuelle et échéance

Tous les instruments financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous en fonction de leur date de réévaluation contractuelle ou de leur date d'échéance, selon la première de ces deux dates. L'horaire ci-dessous n'identifie pas les attentes de la direction concernant les événements futurs où les dates de réévaluation et d'échéance diffèrent des dates contractuelles.

15. Financial instruments (continued)

Interest rate risk (continued)

A significant amount of member loans receivable and members' deposits can be settled before maturity on payment of a penalty. No adjustment has been made for repayments that may occur prior to maturity.

Contractual repricing and maturity

All financial instruments are reported in the schedule below based on the earlier of their contractual re-pricing date or maturity date. The schedule below does not identify management's expectations of future events where re-pricing and maturity dates differ from contractual dates.

	Moyenne des actifs/ Assets average	Moyenne rendement %/ Average yield %	Passifs/ Liabilities	Moyenne coûts %/ Average costs %	2024	2023	
0 - 6 mois	47 004 638	4,86	(92 521 373)	1,16	(45 516 735)	(53 235 388)	0 - 6 months
6 - 12 mois	27 661 981	3,70	(10 838 510)	4,35	16 823 471	24 468 164	6 - 12 months
1 à 2 ans	14 934 141	4,02	(2 480 194)	4,11	12 453 947	11 653 918	1 to 2 years
2 à 3 ans	13 042 133	4,75	(2 849 067)	4,38	10 193 066	11 576 519	2 to 3 years
3 à 4 ans	7 898 342	5,60	(2 292 785)	4,52	5 605 557	9 429 266	3 to 4 years
4 à 5 ans	9 097 513	5,16	(807 068)	4,04	8 290 445	5 057 763	4 to 5 years
Plus de 5 ans	-	-	(194 510)	-	(194 510)	24 529	Over 5 years
Non sensible aux intérêts	1 981 024	-	(1 589 126)	-	391 898	(1 302 911)	Non-interest sensitive
0 - 6 mois	121 619 772		(113 572 633)		8 047 139	7 671 860	0-6 months

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse populaire ne puisse pas répondre à une demande de liquidités ou financer ses obligations à leur échéance. La direction de la Caisse populaire supervise le risque de liquidité de la Caisse populaire afin de s'assurer qu'elle a accès à suffisamment de fonds facilement disponibles pour couvrir ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Pour atténuer ce risque, Atlantic Central exige que la Caisse populaire maintienne, en tout temps, des liquidités adéquates par rapport aux activités exercées. Le niveau de liquidité est basé sur un pourcentage prescrit du total des dépôts. Au 31 décembre 2024, l'exigence de liquidité prescrite était de 9 % et la liquidité réelle était de 40,8 % (2023 - 40,4 %).

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Credit Union cannot meet a demand for cash or fund its obligations as they come due. The Credit Union's management oversees the Credit Union's liquidity risk to ensure the Credit Union has access to enough readily available funds to cover its financial obligations as they come due. To mitigate this risk, Atlantic Central requires the Credit Union to maintain, at all times, liquidity that is adequate in relation to the business carried on. The level of liquidity is based on a prescribed percentage of total deposit liabilities. As at December 31, 2024, the prescribed liquidity requirement was 9% and the actual liquidity was 40.8% (2023 - 40.4%).

15. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

La Caisse populaire gère sa position de liquidité selon trois perspectives :

- Le risque de liquidité structurel, qui traite du risque dû aux décalages dans les échéances effectives entre les actifs et les passifs, plus précisément le risque d'une dépendance excessive aux passifs à court terme pour financer les actifs illiquides à long terme;
- Risque de liquidité tactique, qui répond aux besoins de financement quotidiens gérés en imposant des limites prudentielles aux sorties nettes de fonds;
- Risque de liquidité contingent, qui évalue l'impact d'événements stressants soudains et les réponses de la Caisse populaire à ces événements.

Les principales politiques et procédures de risque de liquidité comprennent les éléments suivants :

- Cadre de gestion du risque de liquidité pour mesurer et contrôler l'exposition au risque de liquidité;
- Mesure des flux de trésorerie;
- Maintenir une marge de crédit et une facilité d'emprunt auprès d'Atlantic Central;
- Maintien d'un bassin d'actifs liquides de haute qualité;
- Suivi des dépôts individuels et des sources de dépôts;
- Suivi des dépôts à terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur des instruments financiers qui peut résulter de variations des facteurs du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des actions et les écarts de crédit. L'exposition de la Caisse populaire varie selon les conditions du marché. Les risques du marché qui ont un impact significatif sur la Caisse populaire comprennent le risque de juste valeur et le risque de taux d'intérêt.

Le risque de marché résulte des variations des taux d'intérêt qui affectent le revenu net d'intérêts de la Caisse populaire. L'exposition à ce risque a un impact direct sur les revenus de la Caisse populaire provenant de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. L'objectif de la Caisse populaire est d'obtenir un rendement net acceptable sur ces portefeuilles, sans prendre de risques déraisonnables, tout en répondant aux besoins des membres propriétaires.

Mesure du risque

La position de risque de la Caisse populaire est mesurée et surveillée afin d'assurer la conformité à la politique. La direction fournit des rapports sur ces questions au conseil d'administration de la Caisse populaire.

15. Financial instruments (continued)

Liquidity risk (continued)

The Credit Union manages its liquidity position from three perspectives:

- Structural liquidity risk, which addresses the risk due to mismatches in effective maturities between assets and liabilities, more specifically the risk of over-reliance on short-term liabilities to fund long-term illiquid assets;
- Tactical liquidity risk, which addresses the day-to-day funding requirements that are managed by imposing prudential limits on net fund outflows;
- Contingent liquidity risk, which assesses the impact of sudden stressful events and the Credit Union's responses thereto.

The primary liquidity risk policies and procedures include the following:

- Liquidity risk management framework to measure and control liquidity risk exposure;
- Measurement of cash flows;
- Maintain a line of credit and borrowing facility with Atlantic Central;
- Maintenance of a pool of high quality liquid assets;
- Monitoring of single deposits and sources of deposits;
- Monitoring of term deposits.

Market risk

Market risk is the risk of loss in value of financial instruments that may arise from changes in market factors such as interest rates, equity prices and credit spreads. The Credit Union's exposure changes depending on market conditions. Market risks that have a significant impact on the Credit Union include fair value risk and interest rate risk.

Market risk arises from changes in interest rates that affect the Credit Union's net interest income. Exposure to this risk directly impacts the Credit Union's income from its loan and deposit portfolios. The Credit Union's objective is to earn an acceptable net return on these portfolios, without taking unreasonable risk, while meeting member owner needs.

Risk measurement

The Credit Union's risk position is measured and monitored to ensure compliance with policy. Management provides reports on these matters to the Credit Union's Board of Directors.

15. Instruments financiers (suite)

Objectifs, politiques et processus

La direction est responsable de la gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse populaire, du suivi des limites approuvées et du respect des politiques. La Caisse populaire gère le risque de marché en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de gestion des actifs et des passifs, qui sont approuvées et révisées périodiquement par le conseil d'administration.

L'objectif de la Caisse populaire est d'atteindre des niveaux adéquats de rentabilité, de liquidité et de sécurité. Le conseil d'administration examine périodiquement les politiques de gestion des placements et des actifs et passifs de la Caisse populaire afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et efficaces dans la gestion et le contrôle des risques. Voir la note 15 pour plus d'informations sur la politique d'appariement des actifs et des passifs.

16. Mesure de la juste valeur

La Caisse populaire classe les mesures de juste valeur reconnues dans l'état de la situation financière en utilisant une hiérarchie de juste valeur à trois niveaux qui hiérarchise les données utilisées pour mesurer la juste valeur comme suit :

- Niveau 1 : Les prix cotés (non ajustés) sont disponibles sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Entrées non observables pour lesquelles il existe peu ou pas de données de marché et qui obligent la Caisse populaire à élaborer ses propres hypothèses.

Les mesures de juste valeur sont classées dans la hiérarchie de juste valeur en fonction du niveau d'entrée le plus bas qui est considéré comme significatif pour cette mesure de juste valeur. Cette évaluation nécessite l'utilisation de jugement pour tenir compte de facteurs spécifiques à un actif ou à un passif et peut affecter le placement de la mesure de la juste valeur dans la hiérarchie.

La Caisse populaire considère qu'une mesure de la juste valeur a été transférée entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur au début de la période de déclaration, à la date de l'événement ou du changement de circonstances qui a causé le transfert. Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2, ni aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 pendant la période.

Pour déterminer les mesures de la juste valeur, la Caisse populaire utilise des techniques d'évaluation, notamment des techniques de valeur actualisée nette et des intrants constitués de soldes réels, de résultats réels, de valeurs de marché (pour des instruments similaires) et de fréquence de paiement.

15. Financial instruments (continued)

Objectives, policies and processes

Management is responsible for managing the Credit Union's interest rate risk, monitoring approved limits and compliance with policies. The Credit Union manages market risk by developing and implementing asset and liability management policies, which are approved and periodically reviewed by the Board.

The Credit Union's goal is to achieve adequate levels of profitability, liquidity and safety. The Board of Directors reviews the Credit Union's investment and asset liability management policies periodically to ensure they remain relevant and effective in managing and controlling risk. See Note 15 for additional information on the asset liability matching policy.

16. Fair value measurements

The Credit Union classifies fair value measurements recognized in the statement of financial position using a three-tier fair value hierarchy which prioritizes the inputs used in measuring fair value as follows:

- Level 1: Quoted prices (unadjusted) are available in active markets for identical assets or liabilities.
- Level 2: Inputs other than quoted prices in active markets that are observable for the asset or liability, either directly or indirectly.
- Level 3: Unobservable inputs for which there is little or no market data and which require the Credit Union to develop its own assumptions.

Fair value measurements are classified in the fair value hierarchy based on the lowest level input that is assessed to be significant to that fair value measurement. This assessment requires the use of judgment in considering factors specific to an asset or a liability and may affect the placement of the fair value measurement within the hierarchy.

The Credit Union considers a fair value measurement to have transferred between the levels in the fair value hierarchy on the beginning of the reporting period, the date of the event or change in circumstances that caused the transfer. There were no transfers between Level 1 and Level 2, as well as no transfers into or out of Level 3 during the period.

In determining fair value measurements, the Credit Union uses valuation techniques including net present value techniques and inputs consisting of actual balances, actual results, market values (for similar instruments) and pay frequency.

16. Mesure de la juste valeur (suite)

Actifs et passifs évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs de la Caisse populaire évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière sur une base récurrente ont été classés dans la hiérarchie de la juste valeur comme suit :

16. Fair value measurements (continued)

Assets and liabilities measured at fair value

The Credit Union's assets and liabilities measured at fair value in the statement of financial position on a recurring basis have been categorized into the fair value hierarchy as follows:

2024

	Juste valeur/ Fair value	Niveau 1/ Level 1	Niveau 2/ Level 2	Niveau 3/ Level 3	
Juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	Fair value through profit or loss
Placements et dépôts	3 748 423	-	-	3 748 423	Investments and deposits
	3 748 423	-	-	3 748 423	

2023

	Juste valeur/ Fair value	Niveau 1/ Level 1	Niveau 2/ Level 2	Niveau 3/ Level 3	
Juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	Fair value through profit or loss
Placements et dépôts	3 722 720	-	-	3 722 720	Investments and deposits
	3 722 720	-	-	3 722 720	

16. Mesure de la juste valeur (suite)

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable, la juste valeur et le classement dans la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus par la Caisse populaire et non évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont les suivants :

16. Fair value measurements (continued)

Financial instruments not measured at fair value

The carrying amount, fair value, and categorization into the fair value hierarchy of all other financial assets and financial liabilities held by the Credit Union and not measured at fair value on the statement of financial position are as follows:

2024

	Carrying amount/ Valeur comptable	Juste valeur/ Fair value	Niveau 1/ Level 1	Niveau 2/ Level 2	Niveau 3/ Level 3	
Actifs financiers évalués au coût amorti						Financial assets measured at amortized cost
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 775 943	3 775 943	3 775 943	-	-	Cash and cash equivalents
Dépôts de liquidités ségrégués	12 401 619	12 401 619	12 401 619	-	-	Segregated liquidity deposits
Prêts aux membres	70 799 443	68 847 805	-	68 847 805	-	Loans to members
Placements – débentures	30 894 344	31 133 294	-	31 133 294	-	Investments - debentures
	117 871 349	116 158 661	16 177 562	99 981 099	-	
Passifs financiers évalués au coût amorti						Financial liabilities measured at amortized cost
Dépôts des membres	113 191 065	113 677 358	-	113 677 358	-	Members' deposits
Créditeurs et charges à payer	381 568	381 568	-	381 568	-	Accounts payable and accrued liabilities
	113 572 633	114 058 926	-	114 058 926	-	

2023

	Carrying amount/ Valeur comptable	Juste valeur/ Fair value	Niveau 1/ Level 1	Niveau 2/ Level 2	Niveau 3/ Level 3	
Actifs financiers évalués au coût amorti						Financial assets measured at amortized cost
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 582 686	1 582 686	1 582 686	-	-	Cash and cash equivalents
Dépôts de liquidités ségrégués	14 393 037	14 393 037	14 393 037	-	-	Segregated liquidity deposits
Prêts aux membres	70 274 488	67 387 083	-	67 387 083	-	Loans to members
Placements – débentures	27 887 741	27 179 678	-	27 179 678	-	Investments - debentures
	114 137 952	110 542 484	15 975 723	94 566 761	-	
Passifs financiers évalués au coût amorti						Financial liabilities measured at amortized cost
Dépôts des membres	109 971 681	109 940 422	-	109 940 422	-	Members' deposits
Créditeurs et charges à payer	217 131	217 131	-	217 131	-	Accounts payable and accrued liabilities

	110 188 812110 157 553	- 110 157 553	-
Caisse populaire de Clare Limitée Notes aux états financiers 31 décembre 2024	Caisse populaire de Clare Limitée Notes to the Financial Statements December 31, 2024		

16. Mesure de la juste valeur (suite)

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Évaluations de la juste valeur de niveau 2 pour les instruments financiers non évalués à la juste valeur

Les techniques d'évaluation et les données d'entrée pour les mesures de juste valeur de niveau 2 sont les suivantes :

Toutes les mesures de juste valeur de niveau 2 utilisent une technique d'évaluation de la valeur actualisée nette et des données d'entrée constituées de soldes réels, taux réels, taux du marché (pour des instruments similaires) et fréquence de paiement.

16. Fair value measurements (continued)

Financial instruments not measured at fair value

Level 2 fair value measurements for financial instruments not measured at fair value

Valuation techniques and inputs for Level 2 fair value measurements are as follows:

All Level 2 fair value measurements use a net present value valuation technique and inputs consisting of actual balances, actual rates, market rates (for similar instruments) and payment frequency.

	2024	2023	
	\$	\$	
Assurance	31 878	30 725	Insurance
Cotisation à CUPOP	31 096	27 837	CUPOP assessment
Assurance sur les parts et les prêts	25 196	26 651	Share and loan insurance
Cotisation à CUDIC	92 700	113 739	CUDIC assessment
	180 870	198 952	

**Caisse populaire de
Clare Limitée**

Annexe 2 – Frais généraux

Exercice terminé le 31 décembre 2024

**Caisse populaire de
Clare Limitée**

Schedule 2 – General Business Expenses

Year ended December 31, 2024

	2024	2023	
	\$	\$	
Publicité et promotion	60 144	62 458	Advertising and promotion
Vérification et services juridiques	66 912	53 659	Audit and legal
Frais de Caisse populaire du compte courant	161 090	221 269	Current account cash costs
Services informatiques	493 492	469 145	Computer services
Formation	11 867	29 043	Education
Frais Interac	25 583	16 110	Interac fees
Cotisations et évaluation d'Atlantic Central	138 039	126 642	Atlantic Central assessment and dues
Réunions	14 628	13 161	Meetings
Divers	127 221	119 936	Miscellaneous
Fournitures de bureau et frais postaux	32 799	34 124	Office and postage
Téléphone et technologie	56 951	47 332	Telephone and technology
TVH	55 207	48 634	HST
Contrats de service	137 494	66 934	Service contracts
	1 381 427	1 308 447	

	2024	2023	
	\$	\$	
Chauffage, électricité et eau	19 496	15 926	Heat, electricity and water
Taxes municipales	15 458	14 714	Municipal taxes
Réparations et entretien	54 526	40 597	Repairs and maintenance
	89 480	71 237	